

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 446**28 avril 2004****SOMMAIRE**

AC Vision S.A., Luxembourg	21376	Eura-Audit Luxembourg S.A., Luxembourg	21370
Action Plan S.A., Luxembourg	21362	European Investment Partners Holding S.A., Luxembourg	21383
Amell International Lux S.A.	21374	Fendi S.A., Luxembourg	21381
Amicale FNEL, A.s.b.l., Amicale des Anciens Eclairés et Eclairées de la FNEL, Luxembourg ...	21376	Financière Mornale S.A., Luxembourg	21384
Ampus S.A., Luxembourg	21382	Financière Villebois Mareuil S.A.H., Luxembourg	21398
Aprotec S.A., Eschdorf	21408	Foggy Bay S.A., Luxembourg	21375
Atoll Participations S.A., Luxembourg	21399	Foggy Bay S.A., Luxembourg	21375
Azaiz-Feki-Cherif-Ebbabe, S.e.n.c., Diekirch	21387	Foggy Bay S.A., Luxembourg	21375
Blessing S.A.	21372	Foggy Bay S.A., Luxembourg	21376
Blessing S.A.	21373	Fondation Kriibskrank Kanner - Fondation Aide aux Enfants Atteints de Cancer, Strassen	21367
Blessing S.A.	21373	Fondation Kriibskrank Kanner - Fondation Aide aux Enfants Atteints de Cancer, Strassen	21367
Blessing S.A.	21373	Fondation Lydie Schmit, Bereldange	21395
Blum Hotel und Immobilien Beteiligungsgesellschaft A.G., Luxembourg	21385	Fondation Lydie Schmit, Bereldange	21395
Bosa Hotel & Resort S.A., Luxembourg	21385	Full Music Services S.A., Luxembourg	21375
Boston S.A., Luxembourg	21398	Galileo S.A.H., Luxembourg	21369
C.C.M. (Luxembourg) S.A., Luxembourg	21364	Gesapar S.A., Luxembourg	21369
Cabinet Master Développement, S.à r.l.	21382	Groupamat S.A., Rodange	21382
Catella Investments S.A., Luxembourg	21374	Henley Investissements S.A., Luxembourg	21387
Centauro Participations S.C.A., Luxembourg	21381	Herald Estate S.A., Luxembourg	21371
Cersi S.A., Luxembourg	21386	Homeinvest S.A.H., Luxembourg	21371
Choura-Hamami, S.e.n.c., Diekirch	21396	Immobilière SN S.A., Luxembourg	21385
Coluxor S.A.H., Luxembourg	21370	ISC Information Systems Consulting, S.à r.l., Bridel	21385
Coluxor S.A.H., Luxembourg	21370	Lindia Holding S.A., Luxembourg	21384
Coluxor S.A.H., Luxembourg	21372	Louisiane S.A.H., Luxembourg	21382
Compagnie Financière de l'Atlantique S.A., Luxembourg	21384	Lubelair S.A.H., Luxembourg	21400
Compagnie Financière Hirouker S.A., Luxembourg	21384	Lubelmet S.A., Luxembourg	21399
Compagnie Financière Terria S.A.H., Luxembourg	21384	Mando (Luxembourg) Holdings I, S.à r.l., Luxembourg	21400
Continental Investments and Management S.A., Luxembourg	21383	Mediterranean Holding (Luxembourg) S.A., Luxembourg	21383
CSG (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	21388	Mendes International S.A., Luxembourg	21406
E.M.C., S.à r.l.	21381	Mendes International S.A., Luxembourg	21406
Entreprises Greischer, S.à r.l., Christnach	21407	Middev S.A., Luxembourg	21386
Entreprises Greischer, S.à r.l., Christnach	21408	Mitsou Fashion, S.à r.l., Luxembourg	21397
		Modern Metals, S.à r.l.	21375
		Multicorp Holding S.A., Luxembourg	21383

Multicorp Holding S.A., Luxembourg	21383	Stemel Holding S.A., Luxembourg	21396
Multipatent S.A., Luxembourg	21399	Stemel Holding S.A., Luxembourg	21396
O.I.M. - Opérations Immobilières Molitor, S.à r.l., Luxembourg	21363	Stilina S.A.H., Luxembourg	21386
O.I.M. - Opérations Immobilières Molitor, S.à r.l., Luxembourg	21363	Studio P.M., S.à r.l., Eischen	21368
Oberheim S.A., Capellen	21383	Studio P.M., S.à r.l., Eischen	21368
PanEuropean (Hungary 1), S.à r.l., Luxembourg	21362	Tata Consultancy Services Luxembourg S.A., Luxembourg	21387
Paradigmo S.A., Luxembourg	21365	Thanks S.A.	21379
Parfield S.A., Luxembourg	21385	Thanks S.A.	21380
Patento Holding S.A., Luxembourg - Hesperange	21367	Thanks S.A.	21380
Perlefin, S.à r.l., Luxembourg	21381	Thanks S.A.	21380
Romina S.A., Luxembourg	21374	Tricos S.A.H., Luxembourg	21398
RT Invest, S.à r.l.	21386	(The) West of England Ship Owners Mutual Insurance Association, Luxembourg	21369
Samot S.A., Luxembourg	21382	Willowbrook S.A., Luxembourg	21371
SCI Um Wertt, Vichten	21392	Willowbrook S.A., Luxembourg	21372
Société Holding Handaros S.A., Luxembourg	21384	Zither Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	21370
SPMP S.A., Luxembourg	21364		
Staminet, S.à r.l., Remich	21396		

ACTION PLAN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 47.061.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 29 décembre 2003

Quatrième résolution

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Edmond Ries, expert-comptable, demeurant à Bertrange et lui donne décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat.

Le Conseil d'Administration désigne pour une période d'une année, Monsieur Thierry Fleming, expert-comptable, demeurant à Mamer, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 30 juin 2004.

Cinquième résolution

L'Assemblée accepte le renouvellement des mandats d'administrateurs de Messieurs Claude Schmitz et Guy Hornick pour une nouvelle période d'une année, prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 30 juin 2004.

Sixième résolution

L'Assemblée accepte le renouvellement du mandat du Commissaire de Surveillance, AUDIEX S.A., pour une nouvelle période d'une année, prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 30 juin 2004.

ACTION PLAN S.A.

Société Anonyme Holding

G. Hornick / C. Schmitz

Deux Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2004, réf. LSO-AO02869. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023043.3/045/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

PanEUROPEAN (HUNGARY 1), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 70.884.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2004, réf. LSO-AO03034, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2004.

H. Neuman

Gérant

(022998.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

O.I.M. - OPERATIONS IMMOBILIERES MOLITOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2555 Luxembourg, 41, rue de Strassen.

R. C. Luxembourg B 32.762.

L'an deux mille quatre, le dix-neuf février.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- La société à responsabilité limitée O.I.M. - OPERATIONS IMMOBILIERES MOLITOR (en abrégé: O.I.M.), S.à r.l. avec siège social à L-2555 Luxembourg, 41 rue de Strassen, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B. 32.762, constituée suivant acte reçu par le notaire Tom Metzler, de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 17 janvier 1990, publié au Mémorial C n° 260 du 2 août 1990, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Frank Molitor, de résidence à Dudelange, en date du 23 juillet 2001, publié au Mémorial C n° 65 du 12 janvier 2002, ici représentée par son gérant Monsieur Alphonse Molitor, commerçant, demeurant à L-2555 Luxembourg, 41 rue de Strassen.

2.- Monsieur Alphonse Molitor, prénommé, agissant en son nom personnel.

3.- Madame Pia Schweig, indépendante, épouse de Monsieur Alphonse Molitor, demeurant à L-2555 Luxembourg, 41 rue de Strassen, agissant en son nom personnel.

4.- Monsieur Jean-Pierre Krippler, employé privé, demeurant à Oberkorn, agissant en son nom personnel.

Lesquels comparants ont requis le notaire soussigné d'acter leurs déclarations comme suit:

- les parts sociales de la société O.I.M., S.à r.l. se trouvent actuellement réparties comme suit:

- Monsieur Alphonse Molitor, prénommé	1.200
- Madame Pia Schweig épouse Molitor, prénommée	50

Total: mille deux cent cinquante parts sociales.	1.250
--	-------

Par les présentes, Monsieur Alphonse Molitor, prénommé, déclare céder et transporter cinq cent soixante-quinze (575) parts sociales qu'il détient dans la prédite société à Monsieur Jean-Pierre Krippler, prénommé, qui accepte; ceci avec l'accord exprès et formel de l'autre associée Madame Pia Schweig, prénommée. Cette cession a eu lieu pour et moyennant le prix de cent euros (100,- EUR), somme que le cédant déclare avoir reçu du cessionnaire, avant la passation des présentes et en dehors de la présence du notaire soussigné, dont bonne et valable quittance.

La société O.I.M., S.à r.l., prénommée et représentée comme il vient d'être dit, déclare accepter la cession ci-avant mentionnée conformément à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales, dispenser les parties de la lui signifier et n'avoir entre les mains aucun empêchement ou opposition qui puisse en arrêter ou suspendre l'effet.

A la suite de la cession ainsi intervenue, le capital de la société O.I.M. se trouve réparti de la manière suivante:

- Monsieur Alphonse Molitor, prénommé	625
- Monsieur Jean-Pierre Krippler, prénommé	575
- Madame Pia Schweig épouse Molitor, prénommée	50

Total: mille deux cent cinquante parts sociales.	1.250
--	-------

Frais

Les frais et honoraires qui incombent à la société en raison du présent acte s'élèvent à cinq cent euros (500,- EUR). Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Molitor, P. Schweig, J.-P. Krippler, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 février 2004, vol. 894, fol. 99, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 10 mars 2004.

A. Biel.

(022513.3/203/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

O.I.M. - OPERATIONS IMMOBILIERES MOLITOR, S.a r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2555 Luxembourg, 41, rue de Strassen.

R. C. Luxembourg B 32.762.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Biel.

(022515.3/203/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

SPMP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 49.625.

L'an deux mille quatre, le vingt février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SPMP S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon, R.C.S. Luxembourg section B numéro 49.625, constituée suivant acte reçu le 15 décembre 1994, publié au Mémorial C de 1995, page 14302.

L'assemblée est présidée par Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny, Belgique.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les cent quatre-vingts (180) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Supprimer la désignation de valeur nominale des actions et convertir la devise du capital social et de la comptabilité de francs luxembourgeois en euros au taux de change actuel, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2002.

2.- Modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts pour refléter la décision prise.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la désignation de valeur nominale des 180 (cent quatre-vingts) actions de la société et de changer la devise d'expression du capital social souscrit et de la comptabilité de francs luxembourgeois en euros au taux de conversion en zone euro, tel que fixé officiellement le 31 décembre 1998 à EUR 1,- (un euro) = LUF 40,3399 (quarante virgule trente-trois quatre-vingt-dix-neuf euros).

Cette conversion est à considérer comme effective à la date du 1^{er} janvier 2002.

Après conversion le capital s'élèvera à, arrondi, EUR 44.621,- (quarante-quatre mille six cent vingt et un euros).

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à EUR 44.621,- (quarante-quatre mille six cent vingt et un euros), divisé en 180 (cent quatre-vingts) actions sans désignation de valeur nominale.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: H. Janssen, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2004, vol. 20CS, fol. 46, case 9.- Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2004.

J. Elvinger.

(022526.3/211/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

C.C.M. (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 46.996.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 25 février 2004

Nomination de Madame Eliane Irthum comme directeur avec pouvoir de signature individuelle pour la gestion journalière de la société.

Pour extrait sincère et conforme

C.C.M. (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2004, réf. LSO-AO02201. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022410.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

PARADIGMO S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1729 Luxembourg, 2, rue Mathias Hertert.
R. C. Luxembourg B 99.514.

—
STATUTS

L'an deux mille quatre, le neuf mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Olivier Naveau, administrateur de sociétés, né à Mons, Belgique, le 25 juillet 1963, demeurant au 134, avenue Richard Neybergh, B-1020 Laeken, Bruxelles,

2) Madame Josée Boussingault, administrateur de sociétés, née à Piéton, Belgique, le 20 octobre 1960, demeurant au 134, avenue Richard Neybergh, B-1020 Laeken, Bruxelles.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de PARADIGMO S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet social toutes opérations ou activités directement ou indirectement liées à des prestations d'engineering et de consultance, de formation et de services dans le cadre de la mise en uvre des systèmes d'informations, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société peut faire toute opération de commerce se rapportant à tout matériel, logiciel ou équipement informatique, électronique et électrotechnique et produits dérivés, directement ou par l'intermédiaire de prestataires extérieurs.

La Société peut acquérir et exploiter tous brevets, directement ou par voie de licence.

Elle peut réaliser son objet soit seule, soit en participation avec des tiers, soit par des souscriptions ou des achats de titres ou de toute autre manière. Elle pourra effectuer tous placements immobiliers ou mobiliers, contracter tous emprunts avec ou sans affectation hypothécaire.

D'une façon générale la Société pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement, en tout ou en partie à son objet ou qui sont de nature à en favoriser l'accomplissement ou l'extension.

Elle pourra enfin s'intéresser par voie de financement, de prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi qu'à la gestion, au contrôle et à la mise en valeur de ces participations.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille (31.000,-) euros (EUR) représenté par quinze mille cinq cents (15.500) actions d'une valeur nominale de deux (2,-) euros (EUR) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La Société se trouve engagée, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, dont l'une doit être celle de l'administrateur-délégué.

Art. 7. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mardi du mois de mars à 9.30 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion. Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes. Art. 13: La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2004.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2005.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) Monsieur Olivier Naveau, préqualifié, quinze mille cent quatre-vingt-dix actions	15.190
2) Madame Josée Boussingault, préqualifiée, trois cent dix actions	310
Total: quinze mille cinq cents actions	15.500

Toutes les actions ont été entièrement souscrites et entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille (31.000,-) euros est dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille sept cent cinquante (1.750,-) euros.

Assemblée Constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Olivier Naveau, administrateur de sociétés, né à Mons, Belgique, le 25 juillet 1963, demeurant au 134, avenue Richard Neybergh, B-1020 Laeken, Bruxelles,
 - b) Madame Josée Boussingault, administrateur de sociétés, née à Piéton, Belgique, le 20 octobre 1960, demeurant au 134, avenue Richard Neybergh, B-1020 Laeken, Bruxelles, et
 - c) Monsieur Guy Glesener, conseiller juridique, né à Luxembourg, le 2 décembre 1946, demeurant au 133, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

AUDITEX, S.à r.l., une société avec siège social au 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2009.
- 5) Le siège de la Société est fixé au 2, rue Mathias Hertert, L-1729 Luxembourg.

6) Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et à l'article 6 des statuts, le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté à élire en son sein Monsieur Olivier Naveau, préqualifié, aux fonctions d'administrateur-délégué qui aura tous pouvoirs pour engager la Société par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: O. Naveau, J. Boussingault, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2004, vol. 142S, fol. 83, case 4. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2004.

A. Schwachtgen.

(022851.3/230/134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

**FONDATION KRIIBSKRANK KANNER - FONDATION AIDE AUX ENFANTS ATTEINTS DE
CANCER, Etablissement d'utilité publique.**

Siège social: L-8041 Strassen, 168, rue des Romains.

R. C. Luxembourg G 11.

—
EXTRAIT

Le siège de la FONDATION KRIIBSKRANK KANNER, en français FONDATION AIDE AUX ENFANTS ATTEINTS DE CANCER est fixé au 168, rue des Romains, L-8041 Strassen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2004, réf. LSO-AO02161. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023002.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

**FONDATION KRIIBSKRANK KANNER - FONDATION AIDE AUX ENFANTS ATTEINTS DE
CANCER, Etablissement d'utilité publique.**

Siège social: L-8041 Strassen, 168, rue des Romains.

R. C. Luxembourg G 11.

—
EXTRAIT

Le conseil d'administration de la FONDATION KRIIBSKRANK KANNER se compose comme suit:

- Monsieur Claude Raymond, demeurant 20, rue des Remparts, L-4303 Ettelbruck,
- Monsieur Hippert François, demeurant 20, rue du Cimetière, L-3913 Mondercange,
- Monsieur Meiers Claude, demeurant 49, rue de Dahlem, L-4497 Schouweiler,
- Madame M.-Claire Theisen, demeurant 50, rue Lentz, L-3509 Dudelange,
- Monsieur Santer Georges, demeurant 10, Roude Wee, L-8264 Mamer,
- Monsieur Schroell Marco, demeurant 1, rue St. Vincent, L-4344 Esch-sur-Alzette,
- Madame Nancy Kemp-Arendt, demeurant 21, rue du Cimetière, L-3913 Mondercange,
- Monsieur Philippe Hoss, demeurant 2, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2004, réf. LSO-AO02960. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023001.3/260/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

PATENTO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg - Hesperange.

R. C. Luxembourg B 39.189.

Suite à une notification du 26 février 2004 les administrateurs M. Fernand Hack, M. Claus W. Bering et LUXMANAGEMENT, S.à r.l. ainsi que le commissaire aux comptes LUXMANAGEMENT LTD. se sont démis de leurs fonctions avec effet immédiat.

Fait à Luxembourg, le 26 février 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2004, réf. LSO-AO01452. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022416.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

STUDIO P.M., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8469 Eischen, 17, rue Gaichel.
R. C. Luxembourg B 99.364.

—
Cession de parts

Entre:

- Madame Bartocci Agnès, épouse Fisch, demeurant L-4482 Belvaux, 1, rue Henry Grey
ci-après dénommée «la cédante»
d'une part,

Et:

- Monsieur Marco Macri, demeurant L-8447 Steinfort, 4, rue des Coquelicots
ci-après dénommée «le cessionnaire»
d'autre part,

Il est convenu ce qui suit:

Art. 1. Cession.

Par les présentes, la cédante cède, délègue et transporte, sous les conditions ci-après stipulées, au cessionnaire qui accepte, une (1) part sociale lui appartenant dans la société STUDIO P.M., société à responsabilité limitée au capital de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en (100) parts sociales de cent vingt cinq euros (125,- EUR) de valeur nominale chacune, dont le siège est à L-8469 Eischen, 17, rue Gaichel, et qui est en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Art. 2. Prix de cession.

La présente cession est faite, consentie et acceptée moyennant le prix principal forfaitaire et irréductible de l'euro symbolique, ce dont bonne et valable quittance.

Art. 3. Frais et Formalités.

Tous les frais des présentes et ceux qui en seraient la suite ou la conséquence seront à la charge du cessionnaire qui s'y oblige.

Mention des présentes sera consentie partout où besoin sera. Pour remplir toutes formalités nécessaires, tous pouvoirs sont donnés au porteur de l'un des originaux des présentes.

Signée à Eischen, en deux exemplaires le 29 janvier 2004.

Signature / Signature

La Cédante / Le Cessionnaire

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2004, réf. LSO-AO01711. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022205.3/1286/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

STUDIO P.M., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8469 Eischen, 17, rue Gaichel.
R. C. Luxembourg B 99.364.

—
Cession de parts

Entre:

- Madame Bartocci Agnès, épouse Fisch, demeurant L-4482 Belvaux, 1, rue Henry Grey
ci-après dénommée «la cédante»
d'une part,

Et:

- Madame De Michele Patrizia, épouse Macri, demeurant L-8447 Steinfort, 4, rue des Coquelicots
ci-après dénommée «la cessionnaire»
d'autre part,

Il est convenu ce qui suit:

Art. 1. Cession.

Par les présentes, la cédante cède, délègue et transporte, sous les conditions ci-après stipulées, à la cessionnaire qui accepte, cinquante neuf (59) parts sociales lui appartenant dans la société STUDIO P.M., société à responsabilité limitée au capital de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en (100) parts sociales de cent vingt cinq euros (125,- EUR) de valeur nominale chacune, dont le siège est à L-8469 Eischen, 17, rue Gaichel, et qui est en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Art. 2. Prix de cession.

La présente cession est faite, consentie et acceptée moyennant le prix principal forfaitaire et irréductible de l'euro symbolique, ce dont bonne et valable quittance.

Art. 3. Frais et Formalités.

Tous les frais des présentes et ceux qui en seraient la suite ou la conséquence seront à la charge du cessionnaire qui s'y oblige.

Mention des présentes sera consentie partout où besoin sera. Pour remplir toutes formalités nécessaires, tous pouvoirs sont donnés au porteur de l'un des originaux des présentes.

Signée à Eischen, en deux exemplaires le 29 janvier 2004.

Signature / Signature

La Cédante / La Cessionnaire

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2004, réf. LSO-AO01713. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022207.2//35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

**THE WEST OF ENGLAND SHIP OWNERS MUTUAL INSURANCE ASSOCIATION,
Association d'Assurance Mutuelle.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 8.963.

—
- Monsieur Abdullah Abdulrahman Al Shuraim né le 6 mars 1954 à Shagraa, Arabie Saoudite, domicilié à Riyadh 11691, PO Box 85237, Arabie Saoudite, a démissionné de son poste d'administrateur en date du 5 décembre 2001,

- Monsieur David Bisland Cobb né le 14 janvier 1936 à Glasgow, Ecosse, domicilié à Hilltop, 15 Richmondwood, Sunningdale, SL50JG Angleterre, a démissionné de son poste d'administrateur en date du 25 avril 2002,

- Monsieur Alexey Borosovich Djoun né le 1^{er} février 1969 à Novorossiysk, Russie, domicilié à 28, Ul Molodezknaya, Flat 2 353913, Novorossiysk, Russie, a démissionné de son poste d'administrateur en date du 8 mai 2002,

- Monsieur Rumen Stanchev Georiev, né le 15 novembre 1953 à Burgas, Bulgarie, domicilié à «General Stoletov» Str 47, Ap. 19, Varna 9000, Bulgarie, a démissionné de son poste d'administrateur en date du 1^{er} novembre 2001,

- Monsieur Giannis Nicolas Kairis né le 17 septembre 1943 à Athènes, Grèce, domicilié à 8 Avenue Eglantine, 1006 Lausanne, Suisse, a démissionné de son poste d'administrateur en date du 5 février 2003,

- Monsieur John Alexis Loutsis né le 23 juin 1934 à Kardamyla, Chios, Grèce, domicilié à 51 Lincoln's Inn Fields London WC2A 3LZ, Angleterre, a démissionné de son poste d'administrateur en date du 4 décembre 2002,

- Monsieur Victor Restis né le 30 mai 1968 à Kinsasa, Zaïre, domicilié à 11 Poseidonos Ave, 16777 Helliniko, Athènes, Grèce, a démissionné de son poste d'administrateur en date du 7 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 27 février 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2004, réf. LSO-AO01419. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022421.3/1026/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

GESAPAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 65.078.

—
Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AO02130, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(022455.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

GALILEO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 30.449.

—
Avec effet au 1^{er} mars 2004, la société MONTEREY SERVICES S.A., Société Anonyme ayant son siège social à 14, Rue Aldringen, L-1118, Luxembourg, a été nommé par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Paul Wolff, administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

Pour GALILEO S.A.

J. Claeys

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2004, réf. LSO-AO01762. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022510.3/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

COLUXOR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 22.295.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AO02140, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(022452.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

COLUXOR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 22.295.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AO02144, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(022446.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

COLUXOR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 22.295.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AO02150, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(022440.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

EURA-AUDIT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 44.227.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AO02128, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(022460.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

ZITHER LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 97.227.

Il résulte d'un contrat conclu entre ZITHER LUXEMBOURG, S.à r.l. et 3804011 CANADA Inc., établie et ayant son siège social à 395 boulevard de Maisonneuve, West, Montréal, Québec, Canada H3A 1L6, ayant pris effet au 21 janvier 2004, que 100 (cent) parts sociales de la Société ont été acquises par 3804011 CANADA Inc.

Dès lors la répartition des parts sociales est la suivante:

- 3804011 CANADA Inc.: 999 parts,
- 3082240 NOVA SCOTIA COMPANY: 1 part.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2004, réf. LSO-AO01708. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022548.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

HOMEINVEST S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 23.771.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 5 février 2004 que:
- Monsieur François Winandy, Diplômé EDHEC, demeurant à Luxembourg,
- Madame Mireille Gehlen, Licenciée en administration des affaires, demeurant à Dudelange (L),
ont été réélus Administrateurs, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2004.

- Monsieur Thierry Jacob, Diplômé de l'Institut Commercial de Nancy, demeurant à Luxembourg,
a été élu Administrateur pour la même période en remplacement de Monsieur René Schmitter, Administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 9 mars 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2004, réf. LSO-AO02232. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022431.3/802/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

WILLOWBROOK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 79.917.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AO02123, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(022466.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

HERALD ESTATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 47.280.

—
Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 août 2001, la démission de ses fonctions d'administrateur de Monsieur Christian Bühlmann a été acceptée avec effet au 27 juin 2001.

Décharge pleine et entière lui a été accordée pour la période de son mandat.

Lors de cette même Assemblée, Monsieur Colm Smith, 19, rue des Bateliers, L-6713 Grevenmacher a été nommé aux fonctions d'administrateur avec effet au 27 juin 2001. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2002.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 février 2003, les démissions de leurs fonctions d'administrateur de Messieurs Michal Wittmann et Klaus Krumnau ont été acceptées. Décharge pleine et entière leur a été accordée pour la période de leurs mandats.

Lors de cette même Assemblée, ont été nommés aux fonctions d'administrateur UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., avec siège social au 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg et MONTEREY SERVICES S.A. avec siège social au 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg. Leurs mandats prendront fin à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

De plus, le mandat de Monsieur Colm Smith, administrateur, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg a été renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Le mandat du Commissaire aux Comptes, AUDITAS S.A., 47, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg a été renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Enfin, le siège social de la société a été transféré au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2004.

Pour HERALD ESTATE S.A.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l. / C. Smith

Administrateur / Administrateur

A. Lenaerts - A. Mertens

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2004, réf. LSO-AO01761. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022524.3/029/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

COLUXOR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 22.295.

Constituée suivant acte reçu par M^e Réginald Neuman, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 14 décembre 1984, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 22 du 26 janvier 1985;

Statuts modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire, en date du 16 juin 1986, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 246 du 29 août 1986.

Il résulte d'une lettre adressée à la société COLUXOR S.A. en date du 5 mars 2004 que Monsieur Claude Faber, réviseur d'entreprises, domicilié professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15 boulevard Roosevelt, a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 5 mars 2004 que:

- Monsieur Cyril Szlachetka, diplômé en études comptables et financières, domicilié professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15 boulevard Roosevelt, a été coopté comme administrateur en remplacement de Monsieur Claude Faber. Cette cooptation fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 5 mars 2004.

Pour la société COLUXOR S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2004, réf. LSO-AO02157. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022475.3/622/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

WILLOWBROOK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 79.917.

Constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 13 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil C n° 615 du 9 août 2001.

Il résulte d'une lettre adressée à la société WILLOWBROOK S.A. en date du 26 janvier 2004 que Monsieur Claude Faber a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 26 janvier 2004 que Monsieur Cyril Szlachetka, diplômé en études comptables et financières, demeurant professionnellement à L-Luxembourg, a été coopté comme administrateur en remplacement de Monsieur Claude Faber. Cette cooptation fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 26 janvier 2004.

Pour la société WILLOWBROOK S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2004, réf. LSO-AO02117. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022495.3/622/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

BLESSING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 58.148.

Avis de dénonciation d'une convention de domiciliation

Conformément à l'article 3 de la loi du 12 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, CITCO (LUXEMBOURG) S.A. informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 13 juin 2000 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

BLESSING S.A., ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, et CITCO (LUXEMBOURG) S.A. ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A. informe également de la démission de l'administrateur-délégué, des administrateurs et du commissaire aux comptes suivants, leur démission prenant effet ce jour:

- LUXEMBOURG CORPORATION ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg en tant qu'Administrateur-Délégué et Administrateur;

- INTERMAN SERVICES LIMITED, ayant son siège social à Road Town Tortola, aux Iles Vierges Britanniques, en tant qu'Administrateur;

- TOWER CORPORATE SERVICES LIMITED ayant son siège social à Road Town Tortola, aux Iles Vierges Britanniques, en tant qu'Administrateur;

- LUXEMBOURG ADMINISTRATION SERVICES LIMITED ayant son siège social à Road Town Tortola, aux Iles Vierges Britanniques, en tant que Commissaire aux Comptes.

Fait à Luxembourg, le 2 mars 2004.

Signature
L'Agent Domiciliaire

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2004, réf. LSO-AO01914. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022932.2//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

BLESSING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 58.148.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. informe par la présente qu'elle démissionne de sa fonction d'Administrateur et d'Administrateur-Délégué de BLESSING S.A.

Sa démission en qualité d'Administrateur et d'Administrateur-Délégué prendra effet ce jour.

Luxembourg, le 2 mars 2004.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2004, réf. LSO-AO01913. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022934.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

BLESSING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 58.148.

LUXEMBOURG ADMINISTRATION SERVICES LIMITED informe par la présente qu'elle démissionne de sa fonction de Commissaire aux Comptes de BLESSING S.A.

Sa démission en qualité d'Administrateur prendra effet ce jour.

Luxembourg, le 2 mars 2004.

LUXEMBOURG ADMINISTRATION SERVICES LIMITED
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2004, réf. LSO-AO01912. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022936.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

BLESSING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 58.148.

TOWER CORPORATE SERVICES LIMITED informe par la présente qu'elle démissionne de sa fonction d'Administrateur de BLESSING S.A.

Sa démission en qualité d'Administrateur prendra effet ce jour.

Luxembourg, le 2 mars 2004.

TOWER CORPORATE SERVICES LIMITED
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2004, réf. LSO-AO01910. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022941.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

BLESSING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 58.148.

INTERMAN SERVICES LIMITED informe par la présente qu'elle démissionne de sa fonction d'Administrateur de BLESSING S.A.

Sa démission en qualité d'Administrateur prendra effet ce jour.

Luxembourg, le 2 mars 2004.

INTERMAN SERVICES LIMITED
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2004, réf. LSO-AO01916. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022930.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

CATELLA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 61.518.

Constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 3 novembre 1997, publié au Mémorial, Recueil C n° 83 du 9 février 1998;

Statuts modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à L-Sanem, en date du 26 janvier 2004, en cours de publication.

RECTIFICATIF

Cet avis rectificatif annule et remplace l'avis daté du 12 février 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 février 2004, réf. LSO-AN03709.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société CATELLA INVESTMENTS S.A. tenue au siège social en date du 15 juillet 2003 que les mandats de:

- Monsieur Gunnar Rylander, administrateur de sociétés, demeurant à S-Stockholm, administrateur-délégué et président du conseil d'administration;

- Monsieur Per Ake Ludvigsson, administrateur de sociétés, demeurant à B-Uccle, administrateur;

- Monsieur Thomas Kamphuisen, avocat, demeurant à NL-Ulvinhout, administrateur;

- REVILUX S.A., avec siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-25.549, commissaire aux comptes, venus à échéance ont été renouvelés pour une période de six ans.

D'autre part, il résulte de l'assemblée générale tenue en date du 5 février 2004 que:

- Monsieur Johan Björklund, directeur financier, demeurant à S-Stockholm a été nommé administrateur de la société avec effet au 5 février 2004;

- Monsieur Gunnar Rylander, administrateur de la société, demeurant à S-Stockholm a démissionné de ses fonctions d'administrateur délégué et Président de la société avec effet au 5 février 2004.

Luxembourg, le 4 mars 2004.

Pour la société CATELLA INVESTMENTS S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2004, réf. LSO-AO02152. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022491.3/622/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

AMELL INTERNATIONAL LUX S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 79.870.

Le siège social de la société, jusqu'alors fixé à L-2340 Luxembourg, 26 rue Philippe II, a été dénoncé avec effet au 5 mars 2004.

Luxembourg, le 5 mars 2004.

C. Kaufhold.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2004, réf. LSO-AO01716. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022535.2//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

ROMINA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 71.060.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale du 22 décembre 2003 que Monsieur Claude Geiben, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve, a été nommé nouveau commissaire aux comptes en remplacement de Mademoiselle Martine Gillardin, démissionnaire.

Luxembourg, le 5 mars 2004.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

G. Schneider / M. Schaeffer

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2004, réf. LSO-AO02229. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022698.3/535/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

MODERN METALS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 54.272.

Le siège social de la société, jusqu'alors fixé à L-2340 Luxembourg, 26 rue Philippe II, a été dénoncé avec effet au 5 mars 2004.

Luxembourg, le 5 mars 2004.

C. Kaufhold.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2004, réf. LSO-AO01718. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022549.2//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

FULL MUSIC SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 64.073.

Le bilan établi au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2004, réf. LSO-AO02827, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2004.

Pour FULL MUSIC SERVICES S.A.

FIDUCIAIRE FIDUFISC S.A.

Signature

(022566.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

FOGGY BAY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 56.683.

Le bilan de la société au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2004, réf. LSO-AO01608, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(022176.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

FOGGY BAY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 56.683.

Le bilan de la société au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2004, réf. LSO-AO01610, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(022182.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

FOGGY BAY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 56.683.

Le bilan de la société au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2004, réf. LSO-AO01614, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(022185.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

FOGGY BAY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 56.683.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} mars 2004

- Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire sont approuvés.
- L'Assemblée donne décharge aux Administrateurs et au Commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1999, au 31 décembre 2000 et au 31 décembre 2001.
- L'Assemblée renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2002.

L'Assemblée accepte la démission de BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG S.A., avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg (devenue en date du 1^{er} janvier 2003 ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A. suite à leur fusion) du poste de Commissaire aux Comptes de la société et nomme en remplacement la société CO-VENTURES S.A., avec siège social au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg au poste de Commissaire aux Comptes. Ce mandat prendra fin lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2002.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2004, réf. LSO-AO01606. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022156.3/655/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

AC VISION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 58.852.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2004, réf. LSO-AO02998, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AC VISION S.A., Société Anonyme

SOFINEX S.A., Société Anonyme

Signature

(022664.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

**AMICALE FNEL, A.s.b.l., AMICALE DES ANCIENS ECLAIREURS ET ECLAIREUSES DE LA FNEL,
Association sans but lucratif,
(anc. AMICALE DES ANCIENS GUIDES ET SCOUTS LUXEMBOURGEOIS - AAGSL).**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg F 443.

Assemblée générale extraordinaire du 15 septembre 2002

Dûment invités les membres de l'association se sont réunis le 15 septembre 2002 à 14.30 heures à Steinsel sur invitation du groupe Wëll Sai sous la présidence de Michel Wurth.

Après le mot de bienvenue du président aux 26 membres présents (titulaires et adhérents), l'assemblée a créé le bureau de vote suivant:

- président: Michel Wurth,
- secrétaire: Michel Donven,
- scrutateur: Francis Eyschen.

Après vérification de la liste de présence jointe au présent rapport, le bureau de vote a constaté que sur les 20 membres titulaires de l'Amicale 18 étaient présents ou représentés et que le quorum de 2/3 était atteint et l'assemblée est passé à l'ordre du jour qui était le suivant:

Modification des statuts sur les points suivants:

Art. 1^{er}. AMICALE DES ANCIENS ECLAIREURS ET ECLAIREUSES DE LA FNEL, A.s.b.l.

Art. 2. à ajouter:

- Les statuts ont été modifiés le 20 septembre et le 15 septembre 2002.

- A l'origine les biens de l'association comprenaient notamment la maison connue sous la désignation de HOME SCOUT DE RIPPIG inscrite au cadastre de la commune de Bech, et la pâture adjacente, acquise par M. J.P. Arend et apportée gratuitement par ce dernier à l'association à titre de contribution personnelle.

Art. 3.

- fin première phrase: tout en cultivant l'amitié entre anciens éclaireuses et éclaireurs.
- En vue de la réalisation de son objet social, l'association peut notamment acquérir, prendre en location et gérer des biens meubles et immeubles.

Art. 4.

- premier alinéa à remplacer par: Le nombre minimum de membres de l'association est fixé à 15, le maximum illimité.
- deuxième et troisième alinéa à remplacer par: Sont membres de plein droit le commissaire général de la FNEL ou son représentant, ainsi que le gérant des biens de la FNEL.
- cinquième alinéa: la cotisation ne peut dépasser 75,- Euros par membre.

Art. 6.

- fin premier alinéa: Une délibération préalable de l'Assemblée générale est nécessaire pour:
a) la modification des statuts,
b) la nomination et la révocation des administrateurs,
c) la fixation des cotisations,
d) l'approbation des budgets et des comptes,
e) l'approbation des rapports de gestion et d'activité du Conseil d'administration et la nomination de deux vérificateurs de caisse au moins,
f) la vente d'un bien immobilier appartenant à l'association,
g) la dissolution de l'association.
- deuxième alinéa à remplacer par:
Chaque membre a un droit de vote égal dans l'Assemblée générale.
En cas d'empêchement chaque membre pourra se faire représenter par un autre membre moyennant une procuration écrite,

- troisième alinéa à remplacer par:

L'Assemblée prend ses décisions à la majorité simple des suffrages exprimés, sauf si la loi du 21 avril 1928 telle que modifiée ou les présents statuts prévoit une majorité plus élevée.

- à ajouter:

L'Assemblée a seule pouvoir de décider de vendre un bien immobilier appartenant à l'association. La proposition de vendre un bien immobilier doit être adoptée à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés à l'Assemblée.

Les résolutions prises par l'Assemblée générale sont portées à la connaissance des membres et des tiers moyennant mise à disposition, sur simple demande, pour consultation sur place uniquement au siège à Luxembourg, du classeur contenant les procès-verbaux des Assemblées générales de l'association.

Art. 7.

- premier alinéa: L'association est administrée par un Conseil d'Administration qui comprend au minimum sept administrateurs.

- à ajouter après le premier alinéa:

Le commissaire général de la FNEL ou son représentant, ainsi que le gérant des biens de la FNEL sont, pendant la durée de leurs fonctions, d'office administrateurs.

- sixième alinéa: Le Conseil d'administration procède à la désignation d'un Président, d'un Vice-président, d'un secrétaire, ainsi que d'un trésorier.

- neuvième alinéa: Le secrétaire est chargé de la rédaction des documents de l'association, des procès-verbaux des Assemblées générales et des réunions du Conseil d'administration.

- dixième alinéa; deuxième phrase: Il effectue seul dans les limites de sa délégation de signature le paiement des dépenses.

Art. 8. l'article 8 est remplacé par l'article 9 actuel qui est modifié comme suit:

- La modification des statuts se fait d'après les dispositions de la loi du 21 avril 1928 telle que modifiée.

Art. 9. l'article 9 est remplacé par l'article 10 actuel qui est modifié comme suit:

- La dissolution de l'association est prononcée par l'Assemblée générale convoquée à cette fin en conformité avec la loi du 21 avril 1928 telle que modifiée.

L'excédent des biens de l'association sera attribué à une association laïque poursuivant un but similaire.

Après avoir délibéré séparément sur chacun des articles fixés à l'ordre du jour concernant les modifications statutaires l'Assemblée générale extraordinaire décide à l'unanimité des membres titulaires présents ou représentés de modifier les statuts comme suit:

AMICALE DES ANCIENS ECLAIREURS ET ECLAIREUSES DE LA FNEL, A.s.b.l. (AMICALE FNEL, A.s.b.l.)

(anc. dénommée AMICALE DES ANCIENS GUIDES ET SCOUTS LUXEMBOURGEOIS, A.A.G.S.L.

Fondation FNEL) Association sans but lucratif, Siège social Luxembourg.

Art. 1^{er}. Dénomination, Siège et durée.

L'association porte la dénomination AMICALE DES ANCIENS ECLAIREURS ET ECLAIREUSES DE LA FNEL, A.s.b.l. en abrégé AMICALE FNEL, A.s.b.l. Son siège se trouve à Luxembourg. Sa durée est illimitée.

Art. 2. Fondateurs.

L'association a été fondée le 19 janvier 1932 sous la dénomination AMICALE DES ANCIENS BOY-SCOUTS DE LUXEMBOURG, A.A.B.S.L. par:

J.P. Arend, Directeur, «Les Etangs»,
 Max Kuborn, Industriel, Boulevard de la Foire,
 le Dr. Léon Molitor, Assistant au Laboratoire de l'Etat, Boulevard Extérieur,
 Muller Nico, Employé, Rue Zithe,
 Trausch Emile, Employé, Rue du Verger,
 Schwachtgen Aloyse, Employé de banque, Avenue Pasteur,
 Dornseiffer Paul, Architecte, Boulevard de la Pétrusse,
 Diedesch Marius, Architecte, Route de Beggen,
 Koob Eugène, Magasin de papiers peints, Rue de Bonnevoie,
 Bernard Albert, Fournitures pour l'électricité, Rue des Capucins.

Les statuts ont été modifiés le 20 septembre 1981 et le 15 septembre 2002.

A l'origine les biens de l'association comprenaient notamment la maison connue sous la désignation de HOME SCOUT DE RIPPIG inscrite au cadastre de la commune de Bech, et la pâture adjacente, acquises par M. J.P. Arend et apportées gratuitement par ce dernier à l'association à titre de contribution personnelle.

Art. 3. Objet.

L'association a pour but d'encourager et d'aider les activités de la FEDERATION NATIONALE DES ECLAIREURS ET ECLAIREUSES DU LUXEMBOURG (FNEL), et de tout mouvement scout et guide qui viendrait à lui succéder, d'appuyer le guidisme et le scoutisme, tout en cultivant l'amitié entre les anciens éclaireuses et éclaireurs. En vue de la réalisation de son objet social, l'association peut notamment acquérir, prendre en location et gérer des biens meubles et immeubles.

Art. 4. Membres.

Le nombre minimum des membres de l'association est fixé à 15, le maximum est illimité.

Sont membres de plein droit le commissaire général de la FNEL ou son représentant, ainsi que le gérant des biens de la FNEL.

L'admission de nouveaux membres est subordonnée à l'agrégation du Conseil d'administration qui décide à la majorité simple des suffrages exprimés.

Les membres paient une cotisation fixée annuellement par l'Assemblée générale; la cotisation ne peut dépasser 75,- EUR par membre.

La qualité de membre de l'association se perd:

- a) par la démission;
- b) par la radiation prononcée pour motifs graves par l'Assemblée générale, laquelle statuera à une majorité des deux tiers des voix sur le rapport du Conseil d'administration, l'intéressé entendu.

Art. 5. Organes de l'Association.

L'activité de l'Association s'exerce à travers ses organes qui sont:

- 1.) L'Assemblée générale, instance suprême de l'association;
- 2.) Le Conseil d'administration, élu par l'Assemblée générale.

Art. 6. Assemblée générale.

L'assemblée générale est composée de l'ensemble des membres.

Elle décide souverainement de l'activité générale, des buts de l'association et de son orientation. Elle élit le Conseil d'administration. Elle est convoquée par celui-ci une fois par an, au début de l'année scout.

Elle peut être réunie extraordinairement autant de fois que l'intérêt de l'association l'exige.

Les convocations individuelles faites au moins huit jours à l'avance par les soins du Conseil d'administration, doivent comprendre l'ordre du jour de l'Assemblée. Une délibération de l'Assemblée générale est nécessaire pour:

- a) la modification des statuts,
- b) la nomination et la révocation des administrateurs,
- c) la fixation des cotisations,
- d) l'approbation des budgets et des comptes,
- e) l'approbation des rapports de gestion et d'activité du Conseil d'Administration et de la nomination de deux vérificateurs de caisse,
- f) la vente d'un bien immobilier appartenant à l'association,
- g) la dissolution de l'association.

Il ne peut être pris de décision ou de résolution que sur les objets de l'ordre du jour arrêté préalablement par le Conseil d'administration et porté à l'avance à la connaissance des membres, à moins que la majorité des membres présents ou représentés n'en décide autrement.

Chaque membre a un droit de vote égal dans l'Assemblée générale.

En cas d'empêchement chaque membre pourra se faire représenter par un autre membre moyennant une procuration écrite, sans que le nombre des mandats par membre puisse dépasser 5.

L'Assemblée prend ses décisions à la majorité simple des suffrages exprimés, sauf si la loi du 21 avril 1928 telle que modifiée ou les présents statuts prévoient une majorité plus élevée.

L'Assemblée a seule pouvoir pour décider la vente d'un bien immobilier appartenant à l'association. La proposition de vendre un bien doit être adoptée à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés à l'Assemblée.

Les résolutions prises par l'Assemblée générale sont portées à la connaissance des membres et des tiers moyennant mise à disposition, sur simple demande, pour consultation sur place uniquement au siège à Luxembourg, du classeur contenant les procès-verbaux des Assemblées générales de l'association.

Art. 7. Le Conseil d'administration.

L'association est administrée par un Conseil d'administration qui comprend au minimum sept administrateurs. Les administrateurs sont élus pour un an par l'Assemblée générale.

Le commissaire général de la FNEL ou son représentant, ainsi que le gérant des biens de la FNEL sont, pendant la durée de leurs fonctions, d'office administrateurs.

Le Conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion de l'association et la réalisation du but social. Il a tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés à l'Assemblée générale, soit par la loi, soit par les statuts.

Il représente l'association dans ses relations avec les particuliers et les pouvoirs publics. Il peut ester en justice au nom de l'association. Il peut acquérir, aliéner, hypothéquer les biens de l'association, contracter des emprunts, pourvoir au placement des fonds disponibles, accepter des dons et des legs, sous réserve des autorisations prévues par la loi, dresser les comptes annuels et les projets de budgets de l'exercice à venir. Il peut déléguer la gestion journalière à un de ses membres.

Il peut en outre, déléguer ses pouvoirs pour une ou plusieurs affaires déterminées à une personne choisie dans son sein ou à tout tiers; dans ce cas, l'association est valablement engagée par la seule signature de la personne choisie.

Sauf le cas visé à l'alinéa qui précède, les signatures conjointes de deux administrateurs engagent valablement l'association envers les tiers sans qu'il doive être justifié d'une autorisation préalable.

Le Conseil d'administration procède à la désignation d'un Président, d'un Vice-président, d'un secrétaire ainsi que d'un trésorier.

Le Conseil d'administration délibère valablement sur les objets portés à l'ordre du jour, lorsque trois au moins de ses membres sont présents. Chaque membre peut se faire représenter par un autre membre moyennant une procuration écrite. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

Le président préside aux débats du Conseil d'administration et de l'Assemblée, en cas d'empêchement, le Président est remplacé par le Vice-Président ou à défaut de ce dernier, par le membre du Conseil d'administration le plus âgé.

Le secrétaire est chargé de la rédaction des documents de l'association, des procès-verbaux des Assemblées générales et des réunions du Conseil d'administration. Ces procès-verbaux certifiés conformes par un administrateur font foi en justice et autrement.

Le trésorier est chargé du recouvrement des cotisations, du contrôle des listes d'affiliation et de la tenue de la comptabilité. Il effectue seul dans les limites de sa délégation de signature, le paiement des dépenses. A la fin de chaque exercice qui est clôturé le 31 juillet de chaque année, le trésorier présente les comptes aux vérificateurs de caisse et au Conseil d'administration.

Art. 8. Modification des statuts.

La modification des statuts se fait d'après les dispositions de la loi du 21 avril 1928 telle que modifiée.

Art. 9. Dissolution de l'association.

La dissolution de l'association est prononcée par l'Assemblée générale convoquée à cette fin en conformité avec la loi du 21 avril 1928 telle que modifiée.

L'excédent des biens de l'association sera attribué à une association laïque poursuivant un but similaire.

Le bureau de vote

Signature / Signature / Signature

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2003, réf. LSO-AJ06325. – Reçu 393 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022695.3/000/195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

THANKS S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 57.824.

Avis de dénonciation d'une convention de domiciliation

Conformément à l'article 3 de la loi du 12 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, CITCO (LUXEMBOURG) S.A. informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 13 juin 2000 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

THANKS S.A., ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, et CITCO (LUXEMBOURG) S.A. ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A. informe également de la démission de l'administrateur-délégué, des administrateurs et du commissaire aux comptes suivants, leur démission prenant effet ce jour:

- LUXEMBOURG CORPORATION ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg en tant qu'Administrateur-Délégué et Administrateur;

- INTERMAN SERVICES LIMITED, ayant son siège social à Road Town Tortola, aux Iles Vierges Britanniques, en tant qu'Administrateur;

- TOWER CORPORATE SERVICES LIMITED ayant son siège social à Road Town Tortola, aux Iles Vierges Britanniques, en tant qu'Administrateur;

- LUXEMBOURG ADMINISTRATION SERVICES LIMITED ayant son siège social à Road Town Tortola, aux Iles Vierges Britanniques, en tant que Commissaire aux Comptes.

Fait à Luxembourg, le 2 mars 2004.

Signature

L'Agent Domiciliaire

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2004, réf. LSO-AO01918. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022957.2//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

THANKS S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 57.824.

INTERMAN SERVICES LIMITED informe par la présente qu'elle démissionne de sa fonction d'Administrateur de THANKS S.A.

Sa démission en qualité d'Administrateur prendra effet ce jour.

Luxembourg, le 2 mars 2004.

INTERMAN SERVICES LIMITED

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2004, réf. LSO-AO01920. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022955.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

THANKS S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 57.824.

TOWER CORPORATE SERVICES LIMITED informe par la présente qu'elle démissionne de sa fonction d'Administrateur de THANKS S.A.

Sa démission en qualité d'Administrateur prendra effet ce jour.

Luxembourg, le 2 mars 2004.

TOWER CORPORATE SERVICES LIMITED

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2004, réf. LSO-AO01922. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022953.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

THANKS S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 57.824.

LUXEMBOURG ADMINISTRATION SERVICES LIMITED informe par la présente qu'elle démissionne de sa fonction de Commissaire aux Comptes de THANKS S.A.

Sa démission en qualité d'Administrateur prendra effet ce jour.

Luxembourg, le 2 mars 2004.

LUXEMBOURG ADMINISTRATION SERVICES LIMITED

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2004, réf. LSO-AO01925. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022951.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

THANKS S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 57.824.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. informe par la présente qu'elle démissionne de sa fonction d'Administrateur et d'Administrateur-Délégué de THANKS S.A.

Sa démission en qualité d'Administrateur et d'Administrateur-Délégué prendra effet ce jour.

Luxembourg, le 2 mars 2004.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2004, réf. LSO-AO01926. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022946.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

PERLEFIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 37.500,- EUR.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

R. C. Luxembourg B 67.962.

—
Extrait des résolutions de l'associée unique du 2 février 2004

«L'associée unique décide de reconduire le mandat de la gérante, Madame Dominique Dislaire, pour une durée indéterminée.»

Luxembourg, le 8 mars 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2004, réf. LSO-AO02182. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022652.3/534/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

CENTAURO PARTICIPATIONS S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 60.505.

—
Extrait des résolutions prises par le Gérant CENTAURO MANAGEMENT S.A. en date du 16 décembre 2003

Le siège social de la société est transféré avec effet au 5 janvier 2004 au 49, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Pour le Gérant

CENTAURO MANAGEMENT S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2004, réf. LSO-AO02200. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022653.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

FENDI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 76.233.

—
EXTRAIT

Suite à une résolution circulaire prise par le conseil d'administration de la Société en date du 10 février 2004, le siège de la Société a été transféré du 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, BP 2501, L-1025 Luxembourg avec effet à partir du 1^{er} janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2004.

Pour la Société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2004, réf. LSO-AO02963. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022667.3/260/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

E.M.C., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 61.776.

—
EXTRAIT

Le siège social de la société à L-4081 Esch-sur-Alzette, 37, rue Dicks, est dénoncé avec effet immédiat.
Luxembourg, le 29 décembre 2003.

Pour extrait conforme

Etude de M^e Gilbert Hellenbrand

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2004, réf. LSO-AO02230. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022699.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

CABINET MASTER DEVELOPPEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
R. C. Luxembourg B 91.579.

—
EXTRAIT

Le siège social de la société à L-4081 Esch-sur-Alzette, 37, rue Dicks, est dénoncé avec effet immédiat.
Luxembourg, le 29 décembre 2003.

Pour extrait conforme
Etude de M^e Gilbert Hellenbrand
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2004, réf. LSO-AO02231. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022700.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

AMPUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 79.486.

—
Le bilan de la société au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2004, réf. LSO-AO01603, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(022906.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

SAMOT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 62.602.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2004, réf. LSO-AO02058, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(022910.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

GROUPAMAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4631 Rodange, 146, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 89.027.

—
Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2004, réf. LSO-AO00634, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2004.

E. Jungblut
Mandataire spécial

(022716.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

LOUISIANE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 20.626.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2004, réf. LSO-AO02946, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2004.

Signature.

(022728.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

CONTINENTAL INVESTMENTS AND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 34.032.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2004, réf. LSO-AO02950, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2004.

Signature.

(022730.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

MEDITERRANEAN HOLDING (LUXEMBOURG), Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 21.310.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2004, réf. LSO-AO02951, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2004.

Signature.

(022731.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

EUROPEAN INVESTMENT PARTNERS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 87.872.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 février 2004, réf. LSO-AN04165, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(022735.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

MULTICORP HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 26.783.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 février 2004, réf. LSO-AN04161, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(022736.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

MULTICORP HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 26.783.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 février 2004, réf. LSO-AN04156, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(022738.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

OBERHEIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8320 Capellen, Zoning Hirebusch.
R. C. Luxembourg B 47.928.

Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 février 2004, réf. LSO-AN04153, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(022739.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

COMPAGNIE FINANCIERE HIROUKER, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 37.274.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 février 2004, réf. LSO-AN04150, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(022756.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

SOCIETE HOLDING HANDAROS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 39.379.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 février 2004, réf. LSO-AN04145, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(022760.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

LINDIA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 33.744.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 février 2004, réf. LSO-AN04143, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(022762.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

FINANCIERE MORNALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 43.488.

Le bilan au 30 novembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 février 2004, réf. LSO-AN04142, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(022763.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

COMPAGNIE FINANCIERE DE L'ATLANTIQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 44.192.

Le bilan au 30 novembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 février 2004, réf. LSO-AN04141, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(022765.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

COMPAGNIE FINANCIERE TERRIA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 46.567.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 février 2004, réf. LSO-AN04139, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(022766.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

PARFIELD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 73.040.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM06849, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(022770.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

ISC INFORMATION SYSTEMS CONSULTING, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8147 Bridel, 12, rue des Prés.
R. C. Luxembourg B 84.708.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 10 mars 2004, réf. LSO-AO02275, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2004.

Pour ISC INFORMATION SYSTEMS CONSULTING, S.à r.l.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN, S.à r.l.

Signature

(022742.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

**BLUM HOTEL UND IMMOBILIEN BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT A.G.,
Société Anonyme Holding (en liquidation).**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 44.730.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2004, réf. LSO-AO02898, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2004.

Signature.

(022743.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

IMMOBILIERE SN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2266 Luxembourg, 6, rue d'Oradour.
R. C. Luxembourg B 68.551.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 10 mars 2004, réf. LSO-AO02274, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2004.

Pour IMMOBILIERE SN S.A.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN, S.à r.l.

Signature

(022745.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

BOSA HOTEL & RESORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 40.999.

Le bilan de la société au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2004, réf. LSO-AO02045, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(022764.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

STILINA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 38.244.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2004, réf. LSO-AO02900, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés	1.334.691,00 EUR
- Perte de l'exercice.	- 1.139,97 EUR
- Report à nouveau	<u>1.333.551,03 EUR</u>

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2004.

Signature.

(022750.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

CERSI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 1B, boulevard Pierre Dupong.

R. C. Luxembourg B 43.219.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} mars 2003

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de transférer le siège social en date du 1^{er} mars 2003 à l'adresse suivante: 1B, boulevard Pierre Dupong, L-1430 Luxembourg.

Pour la société

M. Delhaise

La Présidente du Bureau

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2004, réf. LSO-AO03135. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022711.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

MIDEV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 1B, boulevard Pierre Dupong.

R. C. Luxembourg B 57.298.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} mars 2003

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de transférer le siège social en date du 1^{er} mars 2003 à l'adresse suivante: 1B, boulevard Pierre Dupong, L-1430 Luxembourg.

Pour la société

E. Verdini

Le Président du Bureau

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2004, réf. LSO-AO03138. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022713.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

RT INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 65.876.

Avis de dénonciation d'une convention de domiciliation

Conformément à l'article 3 de la loi du 12 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, CITCO (LUXEMBOURG) S.A. informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 25 octobre 2001 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

RT INVEST, S.à r.l., ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, et CITCO (LUXEMBOURG) S.A. ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 2 mars 2004.

Signature

L'Agent Domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2004, réf. LSO-AO01917. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022918.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

HENLEY INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 34.132.

Le bilan de la société au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2004, réf. LSO-AO02043, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(022767.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

TATA CONSULTANCY SERVICES LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: B-1040 Bruxelles, 6, rond-point Schuman.

Succursale: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 99.505.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par le conseil d'administration de la Société TATA CONSULTANCY SERVICES BELGIUM N.V./S.A., dont le siège social est à B-1040 Bruxelles, Rond-Point Schuman 6 Box 5, prise en date du 19 février 2004 l'ouverture d'une succursale établie à L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey, sous la dénomination TATA CONSULTANCY SERVICES LUXEMBOURG succursale de Luxembourg et ce avec effet immédiat.

L'activité de la succursale consiste en:

1. le conseil en planification d'entreprise, en traitement électronique des données et en software;
2. la production, l'acquisition, l'importation et l'exportation de software et de hardware de toute nature, ainsi que de toute documentation et activité similaires, telles que, sans que l'énumération soit limitative, le développement, la mise sous licence, la maintenance et la mise à jour de software;
3. l'organisation des formations et séminaires relatifs à ce qui précède, des techniques et, en général, la promotion et la vente de tous les services, produits, méthodes et services similaires tels que décrits ci-avant, au Luxembourg et à l'étranger.

Les trois administrateurs suivants ont pouvoir d'engager la société à l'égard des tiers et de la représenter en justice:

- Mr Dilip Shah, born in Kenya on November 10, 1951, demeurant à CH-5622 Waltenschwil, Hofweg 2, avec un pouvoir de signature seul.

- TATA INTERNATIONAL A.G. établie et ayant son siège social à CH-6300 Zug, Gotthardstrasse 3, avec un pouvoir de signature seul.

- TATA ENTERPRISES (OVERSEAS) A.G., établie et ayant son siège social à CH-6300 Zug, Gotthardstrasse 3, avec un pouvoir de signature seul.

La succursale sera administrée par Monsieur Milind Kamblé en sa qualité de représentant légal permanent avec pouvoirs et compétences nécessaires à l'ouverture, l'organisation et la gestion de la succursale, et avec un pouvoir de signature limité pour la conclusion des contrats de travail pour la succursale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2004.

Signature

Le mandataire de la société

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2004, réf. LSO-AO02159. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022659.3/1035/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

AZAIZ-FEKI-CHERIF-EBBABA, Société en nom collectif.

Siège social: L-9209 Diekirch, 20A, Bamertal.

R. C. Diekirch B 97.763.

Transfert du siège social

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2003, les statuts de la société ont été modifiés sur le point suivant.

1. Siège social:

Le siège de la société est transféré de 2 rue Drinklange, L-9911 Troisvierges à l'adresse: 20A, Bamertal, L-9209 Diekirch.

Fait à Diekirch, le 31 décembre 2003.

Signature.

Enregistré à Diekirch, le 9 mars 2004, réf. DSO-AO00202. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(022586.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

CSG (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 99.535.

—
STATUTES

In the year two thousand four, on the first March.

Before Us Maître Alphonse Lentz, notary residing in Remich. (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

CSG NETHERLANDS BV, having its registered office Teleport Boulevard 140 in NL-1043 EJ Amsterdam, Netherlands, RCS Netherlands 34.159.363, here represented by Mrs Lieve De Mets, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy established on February 6th, 2004.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée unipersonnelle:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company .

Art. 2. The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name CSG (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at twenty-five thousand euro (25,000.- EUR) divided into two hundred and fifty (250) parts quotas of one hundred euro (100.- EUR) each.

The share quotas have been subscribed by CSG NETHERLANDS BV, having its registered office Teleport Boulevard 140 in NL-1043 EJ Amsterdam, Netherlands, which is the sole partner of the company.

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of twenty-five thousand euro (25,000.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they may be designated as Class «A» or Class «B» Manager and will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The manager(s) may be revoked *ad nutum*.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

In case of plurality of managers, the Company shall be bound in any case by the joint signatures of a Class «A» Manager with a Class «B» Manager, except for financial transactions not exceeding the amount of ten thousand euro (10,000.- EUR) for which the joint signatures of two Class «B» Managers shall be sufficient.

The board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers of each class present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2004.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately 1,900.- euro.

Resolutions of the sole Partner

1) The company will be administered by four (4) managers:

a) Class «A» Managers:

- Mr Peter Kalan, financial Director, born in Arlington (USA), on October 18th 1959, with professional address at 7887 East Belleview Ave., Englewood, USA-CO 80111.

- Mr Joseph Ruble, General Counsel, born in Columbus (USA), on November 9th, 1960, with professional address at East Belleview Ave., Englewood, USA-CO 80111.

b) Class «B» Managers:

- Mr Johan Dejans, private employee born in Aarschot, (Belgium), on November 17th, 1966, with professional address at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

- Mr Gilles Jacquet, private employee, born in Saint-Mard, (Belgium), on February 7th, 1964, with professional address at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

The duration of its mandates is unlimited and it has the power to bind the company by the joint signature of a Class «A» Manager with a Class «B» Manager, except for any financial transactions not exceeding the amount of ten thousand euro (10,000.- EUR) for which the joint signature of two Class «B» Managers shall be sufficient.

2) The address of the corporation is in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le premier mars.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

CSG NETHERLANDS BV, ayant son siège social Teleport Boulevard 140 à NL-1043 EJ Amsterdam, Pays-Bas, RCS Pays-Bas 34.159.363, ici représentée par Madame Lieve De Mets, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 6 février 2004.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination CSG (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites par CSG NETHERLANDS BV, ayant son siège social Teleport Boulevard 140 à NL-1043 EJ Amsterdam, Pays-Bas, qui est l'associée unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils peuvent être qualifiés de gérant de classe A ou de classe B et ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Si la société est gérée par plusieurs gérants, elle sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie «A» avec un gérant de catégorie «B», sauf pour les transactions financières n'excédant pas le montant de dix mille euros (10.000,- EUR) pour lesquelles la signature conjointe de deux gérants de catégorie «B» est requise.

Le conseil de gérance peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le conseil de gérance déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants de chaque catégorie présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le trente et un décembre 2004.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ 1.900,- euros.

Décisions de l'Associée unique

1) La société est administrée par quatre (4) gérants:

a) Gérants de catégorie «A»:

- Monsieur Peter Kalan, directeur financier, né le 18 octobre 1959 à Arlington, (USA), avec adresse professionnelle à 7887 East Belleview Ave., Englewood, (USA)-CO 80111.

- Monsieur Joseph Ruble, General Counsel, né le 9 novembre 1960 à Columbus, (USA), avec adresse professionnelle à East Belleview Ave., Englewood, USA-CO 80111.

b) Gérants de catégorie «B»:

- Monsieur Johan Dejans, employé privé, né à Aarschot, (Belgique), le 17 novembre 1966, avec adresse professionnelle à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

- Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, né à Saint-Mard, (Belgique), le 7 février 1964, avec adresse professionnelle à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

La durée des mandats est illimitée et la société est valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie «A» avec un gérant de catégorie «B», sauf pour les transactions financières n'excédant pas le montant de dix mille euros (10.000,- EUR) pour lesquelles la signature conjointe de deux gérants de catégorie «B» est requise.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

signé: L. De Mets et A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 3 mars 2004, vol. 467, fol. 68, case 3. – Reçu 250 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 19 mars 2004.

A. Lentz.

(022992.3/221/246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

SCI UM WERTT, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-9188 Vichten, 16, rue Neuve.

R. C. Luxembourg E 270.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le dix-neuf février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch,

Ont comparu:

1) a) Madame Anneliese Appel, employée privée, veuve de Monsieur Henri Siebenaller, née à Amsterdam, le 3 janvier 1952, demeurant à L-7450 Rollingen, 70, rue de Luxembourg, agissant en son nom personnel et au nom et pour compte de ses quatre enfants mineurs savoir:

- Isabelle Siebenaller, née à Luxembourg, le 21 juin 1990,
- Martine Siebenaller, née à Luxembourg, le 24 janvier 1992,
- Alexandre Siebenaller, né à Luxembourg, le 30 août 1994,
- Sébastien Siebenaller, né à Luxembourg, le 2 juillet 1998,

demeurant tous avec elle à L-7450 Rollingen, 70, rue de Luxembourg, en sa qualité d'administratrice légale sous contrôle judiciaire suivant ordonnance du 9 février 2004, dont une copie restera annexée aux présentes.

b) Monsieur Daniel Siebenaller, né à Luxembourg, le 15 juillet 1976, ingénieur-industriel, célibataire, demeurant à L-7450 Rollingen, 70, rue de Luxembourg.

c) Madame Pascale Siebenaller, née à Luxembourg, le 7 janvier 1978, employée privée, épouse de Monsieur Marc Rauchs, demeurant à L-8055 Bertrange, 65, rue de Dippach.

d) Mademoiselle Chantal Siebenaller, née à Luxembourg, le 30 juin 1979, étudiante, célibataire, demeurant à L-7540 Rollingen, 70, rue de Luxembourg.

e) Monsieur Michel Siebenaller, né à Luxembourg, le 28 novembre 1980, étudiant, célibataire, demeurant à L-7540 Rollingen/Mersch, 70, rue de Luxembourg.

f) Mademoiselle Patricia Siebenaller, née à Luxembourg, le 25 mars 1982, étudiante, célibataire, demeurant à L-7540 Rollingen/Mersch, 70, rue de Luxembourg.

g) Mademoiselle Nathalie Siebenaller, née à Luxembourg, le 16 septembre 1984, étudiante, célibataire, demeurant à L-7540 Rollingen/Mersch, 70, rue de Luxembourg.

Les comparants sub b) à g) sont également ici représentés par Madame Anneliese Siebenaller-Appel, en vertu de six procurations générales dont des copies resteront annexées au présent acte.

2) Monsieur Romain Siebenaller, commerçant, né à Ettelbruck, le 7 août 1950, époux de Madame Albertine Ensch, demeurant à L-9188 Vichten, 16, rue Neuve;

3) Madame Wylia Siebenaller, employée de l'Etat, née à Ettelbruck, le 21 juillet 1955, épouse de Monsieur Charles Biltgen, demeurant à L-7650 Heffingen, 4, Um Beezebiereg;

4) Madame Brigitte Siebenaller, fonctionnaire communale, née à Ettelbruck, le 17 novembre 1956, épouse de Monsieur Jean-Pierre Reckinger, demeurant à L-7515 Mersch, 21, rue Comte d'Autel,

5) Mademoiselle Véronique Siebenaller, infirmière, née à Ettelbruck, le 8 juin 1962, demeurant à L-7595 Reckingen/Mersch, 56, rue Principale.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société civile immobilière qu'ils entendent constituer par les présentes:

Titre I^{er}.- Dénomination, Objet, Durée, Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société civile immobilière qui prendra la dénomination de SCI UM WERTT.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, la mise en valeur et la gestion de tous immeubles pour compte propre ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter la réalisation.

Art. 3. La société aura une durée indéterminée; elle pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés statuant dans les conditions précisées à l'article 18 des présents statuts.

Art. 4. Le siège social est établi à Vichten; il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Titre II.- Capital social, Parts d'intérêts**Art. 5.**

Le capital social est fixé à EUR 340.000,- (trois cent quarante mille euros) représenté par 680 (six cent quatre-vingts) parts d'intérêts de EUR 500,- (cinq cents euros) chacune.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Les parts ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises soit au conjoint survivant soit aux descendants.

Art. 7. Les cessions des parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

Elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiées à la société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code civil.

Art. 8. Chaque part d'intérêt confère à son propriétaire un droit proportionnel égal, d'après le nombre des parts existantes, dans les bénéfices de la société et dans tout l'actif social.

Art. 9. Dans leurs rapports respectifs avec leurs co-associés, les associés seront tenus des dettes et engagements de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts lui appartenant.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés seront tenus des dettes et engagements sociaux conformément à l'article 1863 du Code civil.

Art. 10. Chaque part d'intérêt est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis d'une ou de plusieurs parts sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés. Jusqu'à cette désignation la société peut suspendre l'exercice des droits afférents aux parts appartenant par indivis à différents copropriétaires.

Art. 11. Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions prises par l'assemblée générale des associés.

Les héritiers et légataires de parts ou les créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, pendant la durée de la société et jusqu'à la clôture de sa liquidation, requérir l'apposition de scellés sur les biens, documents et valeurs de la société ou en requérir l'inventaire, ni en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer en aucune manière dans l'administration de la société. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 12. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs des associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers et représentants de l'associé ou des associés décédés.

De même l'interdiction, la déconfiture, la faillite ou la liquidation judiciaire d'un ou de plusieurs des associés ne mettront point fin à la société; celle-ci continuera entre les autres associés, à l'exclusion de l'associé ou des associés en état d'interdiction, de déconfiture, de faillite ou de liquidation judiciaire, lesquels ne pourront prétendre qu'au paiement de la valeur de leurs parts par les autres associés ou par un tiers acheteur présenté par le gérant.

Titre III.- Administration de la société

Art. 13. La société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire ou autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet.

Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du ou des gérants qui peut conférer des mandats spéciaux aux associés et/ou à de tierces personnes.

Art. 14. Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

Titre IV.- Exercice social

Art. 15. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre V.- Réunion des associés

Art. 16. Les associés se réunissent au moins une fois par an à la date et à l'endroit qui seront indiqués dans l'avis de convocation.

Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les gérants quand ils le jugent convenable, mais ils doivent être convoqués dans le délai d'un mois, si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième au moins de toutes les parts existantes.

Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins cinq jours francs à l'avance et qui doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion.

Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 17. Dans toute réunion d'associés chaque part donne droit à une voix. En cas de division de la propriété des parts d'intérêts entre usufruitier et nu-propriétaire, le droit de vote appartient à l'usufruitier.

Les résolutions sont prises à la majorité des trois quarts des voix des associés présents ou représentés, à moins de dispositions contraires des statuts.

Art. 18. Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, quelles qu'en soient la nature et l'importance.

Ces décisions portant modification aux statuts sont prises à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Titre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 19. En cas de dissolution de la société, la liquidation de la société se fera par les soins du ou des gérants ou de tout autre liquidateur qui sera nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.

Les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre société, civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute ou la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

Le produit net de la liquidation, après le règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Titre VII.- Dispositions générales

Art. 20. Les articles 1832 à 1872 du Code civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre deux mille quatre.

Souscription et libération

Les 680 (six cent quatre-vingts) parts sont souscrites comme suit:

1) a) Madame Anneliese Appel, prénommée, trente-quatre parts	34
b) Daniel, Pascale, Chantal, Michel, Patricia, Nathalie, Isabelle, Martine, Alexandre, Sébastien Siebenaller, prénommés, cent deux parts en indivision.	102
2) Monsieur Romain Siebenaller, prénommé, cent trente-six parts	136
Madame Wylia Siebenaller, prénommée, cent trente-six parts	136
3) Madame Brigitte Siebenaller, prénommée, cent trente-six parts	136
4) Mademoiselle Véronique Siebenaller, prénommée, cent trent-six parts	136
Total: six cent quatre-vingts parts	680

Les 680 (six cent quatre-vingts) parts ainsi souscrites sont libérées par les associés comme suit:

- par un apport en espèces de EUR 5.344,- (cinq mille trois cent quarante-quatre euros), ce dont il est justifié au notaire soussigné par un certificat bancaire;

- par l'apport à la Société d'un labour sis à Reckange/Mersch, inscrit au cadastre comme suit:

Commune de Mersch, section F de Reckange

1) Numéro cadastral 950/1116, lieu-dit «Auf dem Wertt», labour contenant 23 ares 10 centiares,

2) Numéro 950/1117, même lieu-dit, labour, contenant 23 ares 70 centiares,

3) Numéro 951/859, même lieu-dit, labour, contenant 20 ares 70 centiares.

Ce labour étant évalué à EUR 334.656,- (trois cent trente-quatre mille six cent cinquante-six euros).

Titre de propriété

Suivant acte de donation reçu par le notaire soussigné, en date du 17 décembre 2002, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg, le 31 mars 2003, volume 1779, numéro 28, Madame Suzette Steil, veuve de Monsieur Albert Siebenaller, avait fait donation par parts égales du labour prédésigné à ses cinq enfants savoir Henri, Romain, Wylia, Brigitte et Véronique Siebenaller.

Monsieur Henri Siebenaller est décédé à Luxembourg, le 23 juin 2003 et sa succession comprenant un cinquième indivis du terrain prédésigné et ayant formé un bien propre de Monsieur Henri Siebenaller, est échue comme suit:

- pour un quart indivis à son épouse survivante Madame Annelies Appel et pour trois quarts indivis à ses dix enfants savoir Daniel, Pascale, Chantal, Michel, Patricia, Nathalie, Isabelle, Martine, Alexandre und Sébastien Siebenaller.

Clauses et conditions de l'apport immobilier

1.- L'immeuble est apporté dans l'état dans lequel il se trouve actuellement avec toutes les appartenances et dépendances ainsi qu'avec toutes les servitudes actives et passives, occultes et apparentes, continues et discontinues pouvant y être attachées.

2.- Il n'y aura pas de part et d'autre ni garantie, ni répétition, soit pour raison de mauvais état, soit pour erreur dans la désignation cadastrale ou pour différence entre la mesure réelle et celle exprimée; un telle différence excédât-elle un vingtième, serait au profit ou à la perte de la Société.

3.- L'entrée en jouissance a lieu immédiatement.

A partir de l'entrée en jouissance toutes les impositions et contributions grevant l'immeuble apporté seront à la charge de la Société.

4.- L'immeuble est apporté pour libre de toute inscription hypothécaire.

Evaluation des frais

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, approximativement à la somme de EUR 6.000,-.

Réunion des associés

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis et à l'unanimité des voix, ils ont pris les résolutions suivantes:

Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Romain Siebenaller, prénommé.

Il aura le pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa signature individuelle conformément à l'article 13 des statuts.

Le siège social est fixé à L-9188 Vichten, 16, rue Neuve.

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire, qui certifie l'état civil des parties, conformément aux dispositions de la loi du 26 juin 1953, d'après des extraits des registres de l'état civil.

Signé: A. Appel, R. Siebenaller, W. Siebenaller, B. Siebenaller, V. Siebenaller et H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 26 février 2004, vol. 426, fol. 97, case 8. – Reçu 3.400 euros.

Le Releveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 10 mars 2004.

H. Hellinckx.

(023008.3/242/190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

FONDATION LYDIE SCHMIT, Etablissement d'Utilité Publique.

Siège social: L-7243 Bereldange, 65, rue du X Octobre.

BILAN DE CLOTURE AU 31 DECEMBRE 2002

<i>Actif</i>	2002	2001	<i>Passif</i>	2002	2001
	EUR	EUR		EUR	EUR
<i>Actif circulant</i>			<i>Capitaux propres</i>		
Succession J. Schmit-Schortgen .	néant	577.393,91	Fonds social	577.393,91	577.393,91
Avoirs en banque	597.065,04	- 8,01	Résultat reporté	- 8,01	néant
			Résultat de l'exercice	1.679,14	- 8,01
Total	579.065,04	577.385,90	Total	579.065,04	577.485,90

COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 31 DECEMBRE 2002

<i>Charges</i>	2002	2001	<i>Produits</i>	2002	2001
	EUR	EUR		EUR	EUR
Frais de banque	1,70	8,01	Intérêts créditeurs	1.680,84	néant
Excédent des produits	1.679,14	néant	Excédent des charges	néant	8,01
Total	1.680,84	8,01	Total	1.680,84	8,01

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2004, réf. LSO-AO02624. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): Signature.

Délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(022786.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

FONDATION LYDIE SCHMIT, Etablissement d'Utilité Publique.

Siège social: L-7243 Bereldange, 65, rue du X Octobre.

BILAN DE CLOTURE AU 31 DECEMBRE 2003

<i>Actif</i>	2003	2002	<i>Passif</i>	2003	2002
	EUR	EUR		EUR	EUR
<i>Actif circulant</i>			<i>Capitaux propres</i>		
Avoirs en banque	571.218,86	579.065,04	Fonds social	577.393,91	577.393,91
			Résultat reportés	1.671,13	- 8,01
			Résultat de l'exercice	- 7.846,18	1.679,14
Total	571.218,86	579.065,04	Total	571.218,86	579.065,04

COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 31 DECEMBRE 2003

<i>Charges</i>	2003	2002	<i>Produits</i>	2002	2003
	EUR	EUR		EUR	EUR
Bourses d'études octroyées	10.000,00	néant	Intérêts créditeurs	2.186,62	1.680,84
Frais de banque	32,80	1,70	Excédent des charges	7.846,18	néant
Excédent des produits	néant	1.679,14			
Total	10.032,80	1.680,84	Total	10.032,80	1.680,84

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2004, réf. LSO-AO02627. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): Signature.

Délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(022787.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

STEMEL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 39.392.

Le bilan au 30 septembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2004, réf. LSO-AO01841, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2004.

Signature.

(022645.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

STEMEL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 39.392.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 3 novembre 2003

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 septembre 2008:

- Monsieur Edmond Ries, expert-comptable, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Président.

- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 septembre 2008:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 2 mars 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2004, réf. LSO-AO01838. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022646.3/534/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

CHOURA-HAMAMI, Société en nom collectif.

Siège social: L-9209 Diekirch, 20A, Bamertal.
R. C. Diekirch B 96.037.

Transfert du siège social

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2003, les statuts de la société ont été modifiés sur le point suivant.

1. Siège social:

Le siège de la société est transféré de 2 rue Drinklange, L-9911 Troisvierges à l'adresse:
20A, Bamertal, L-9209 Diekirch.

Fait à Diekirch, le 31 décembre 2003.

Signature.

Enregistré à Diekirch, le 9 mars 2004, réf. DSO-AO00201. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(022587.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

STAMINET, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-5540 Remich, 12, rue de la Gare.
H. R. Luxemburg B 24.101.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendvier, den achten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Léon Thomas genannt Tom Metzler, Notar im Amtssitz zu Luxemburg-Bonneweg.

Sind erschienen:

1) Herr Jean-Baptise Fonk, Privatangestellter, wohnhaft in L-5426 Greiveldange, A Benzelt 6;

2) Frau Roswita Schneider, ohne Stand, Ehefrau von Herrn Jean-Baptiste Fonk, wohnhaft in L-5426 Greiveldange, A Benzelt 6;

3) Herr Marc Boden, Privatangestellter, wohnhaft in L-8080 Bertrange, 43, route de Longwy.

Welche Komparenten ersuchten den amtierenden Notar ihre Erklärungen folgendermassen zu beurkunden:

I.- Die Komparenten sind die alleinigen Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung STAMINET, S.à r.l., mit Sitz in 12, rue de la Gare, L-5540 Remich, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den Notar Alphonse Lentz, mit Amtssitz zu Remich, am 19. März 1986, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Nummer 156 vom 13. Juni 1986, abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen durch den vorbenannten Notar Alphonse Lentz, am 14. November 1989, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 120 vom 11. April 1990, und abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 20. Juli 1993, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 475 vom 13. Oktober 1993.

Die Gesellschaft ist eingetragen im Handels-register Luxemburg unter Nummer B 24.101.

II.- Das Gesellschaftskapital beträgt eine Million Luxemburger Franken (LUF 1.000.000,-), entsprechend einem Gegenwert in Euro von ungefähr vierundzwanzigtausend siebenhundertneundachtzig Euro und fünfunddreissig Cents (EUR 24.789,35), eingeteilt in eintausend (1.000) Anteile von je eintausend Luxemburger Franken (LUF 1.000,-), entsprechend einem Gegenwert in Euro von ungefähr vierundzwanzig Euro und neunundsiebzig Cents (EUR 24,79).

Die Gesellschaftsanteile gehören den Gesellschaftern zu, wie folgt:

1) Herrn Jean-Baptise Fonk, vorbenannt, vierhundertfünfundzwanzig Anteile	425
2) Frau Roswita Schneider, vorbenannt, vierhundertfünfundzwanzig Anteile	425
3) Herrn Marc Boden, vorbenannt, einhundertfünfzig Anteile	150
Total: eintausend Anteile	<u>1.000</u>

III.- Die Gesellschafter, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, erklären dass die Gesellschaft keine Aktivität mehr ausübt, und sie beschliessen die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung aufzulösen.

Die Gesellschafter, handelnd in ihrer Eigenschaft als Liquidatoren der Gesellschaft, erklären, dass die Liquidation der Gesellschaft den Rechten aller Interessenten gemäss stattgefunden hat und verpflichten sich sämtliche noch eventuell geschuldeten Passiva der Gesellschaft zu übernehmen.

IV.- Entlastung wird Herrn Jean-Baptise Fonk, vorbenannt, für die Ausübung seines Mandates als alleiniger Geschäftsführer, erteilt.

V.- Die Bücher und Dokumente der Gesellschaft werden während der gesetzlich vorgeschriebenen Frist von fünf Jahren am Wohnsitz der Eheleute Jean-Baptiste Fonk-Schneider, in L-5426 Greiveldange, A Benzelt 6, aufbewahrt.

VI.- Die Kosten und Honorare gegenwärtiger Urkunde fallen den Gesellschaftern zur Last.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen zu Luxemburg- Bonneweg, in der Amtsstube.

Und nach Vorlesung und Erläuterung alles Vorstehenden in einer ihnen kundigen Sprache an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns, Notar, unterschrieben.

Gezeichnet: J.-B. Fonk, R. Schneider, M. Boden, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2004, vol. 142S, fol. 79, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, dem Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, zwecks Veröffentlichung erteilt.

Luxemburg-Bonneweg, den 11. März 2004.

T. Metzler.

(022874.3/222/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

MITSOU FASHION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 92.555.

Extrait du contrat d'achat d'actions au 6 janvier 2003

Entre:

Mme Elisabeth Yvrot, Ost Strasse 13, D-40211 Düsseldorf, ci-après dénommée le «vendeur»

et

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A., 27 avenue Monterey L-2163 Luxembourg, «l'acheteur».

Le vendeur vend et transfère irrévocablement à l'acheteur, qui accepte, 100 parts sociales représentant l'entièreté du capital social de la société MITSOU FASHION, S.à r.l.

Pour MITSOU FASHION, S.à r.l.

MONTEREY SERVICES S.A.

P. Van Halteren / B. Nasr

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2004, réf. LSO-AO01744. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022642.3/029/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

TRICOS S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 29.561.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 3 mars 2004, les mandats des administrateurs:

Madame Marie-José Reyter, 59 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,
Monsieur Guy Fasbender, 59 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,
MONTEREY SERVICES S.A., 14 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,
ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Le mandat du Commissaire aux Comptes:

COMCOLUX S.A., 123 Avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg,
a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 mars 2004.

Pour TRICOS S.A.

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2004, réf. LSO-AO01757. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022634.3/029/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

BOSTON S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 71.461.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 5 mars 2004, les mandats des administrateurs:

Monsieur Robert Hovenier, 59 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,
Madame Marie-Josée Reyter, 59 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,
MONTEREY SERVICES S.A., 14 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,
ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010.

Puis cette Assemblée a appelé aux fonctions de Commissaire aux Comptes FIDUCIAIRE INTERNATIONALE S.A.,
6-12 rue du Fort Wallis, L-2016 Luxembourg, en remplacement de COMCOLUX S.A.. Son mandat prendra fin lors de
l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 mars 2004.

Pour BOSTON S.A.

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2004, réf. LSO-AO01746. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022641.3/029/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

FINANCIERE VILLEBOIS MAREUIL S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 59.222.

RECTIFICATIF

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 3 mars 2004

Nomination de Monsieur Guy Hornick, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Gérard Ghrenassia, administrateur démissionnaire.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale devant approuver les comptes annuels au 30 novembre 2007.

- Nomination de Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Le mandat de ce nouvel administrateur viendra à échéance lors de l'assemblée générale devant approuver les comptes annuels au 30 novembre 2007.

Luxembourg, le 3 mars 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2004, réf. LSO-AO02194. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022647.3/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

MULTIPATENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 83.482.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale tenue le 24 décembre 2003

1. Approbation des comptes annuels des exercices 2001 et 2002.
2. Ratification de la désignation de la S.à r.l. WMA en tant que commissaire aux comptes à partir de l'exercice 2001.
3. Décharge aux membres du conseil d'administration ainsi qu'au commissaire aux comptes pour l'exercice 2001 et 2002.
4. Confirmation des mandats des membres du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
5. Transfert du siège social de L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, à L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
6. Versement de tantièmes aux membres du conseil d'administration.

Luxembourg, le 13 février 2004.

Pour extrait conforme

Pour copie conforme

M^e A. Kronshagen

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2004, réf. LSO-AN04321. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022654.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

LUBELMET, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 53.762.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 1^{er} mars 2004 a appelé aux fonctions d'administrateur Madame Marie-José Reyter, 59 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Edward Bruin. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010.

Puis cette Assemblée a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur MONTEREY SERVICES S.A. en remplacement de Madame Virginia Matagne.

Lors de cette même Assemblée, les mandats des administrateurs:

MONTEREY SERVICES S.A., 14 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,

Monsieur Gérard Birchen, 59 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010.

Le mandat du Commissaire aux Comptes

COMCOLUX S.A., 123, Avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg,

a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

Pour LUBELMET

G. Birchen

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2004, réf. LSO-AO01756. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022638.3/029/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

ATOLL PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Münsbach, 5, parc d'activités Syrdall.
R. C. Luxembourg B 76.871.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg en date du 5 mars 2004

Il résulte dudit procès-verbal que les démissions de Mme Nathalie Carbotti Prieur, Mme Gabrielle Trierweiler, M. Brunello Donati et M. Gian Franco Santoni aux fonctions d'administrateurs de la société ont été acceptées. La démission de M. Lex Benoy en tant que commissaire aux comptes a été acceptée. Décharge pleine et entière leur a été accordée.

M. Henrik Thufason et M. Walter Delmulle ont été nommés administrateurs de la société jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en 2009.

La FIDUCIAIRE PROBITAS, S.à r.l., 146 rue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg a été nommée commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en 2009.

Le siège social de la société est transféré avec effet immédiat au 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg en date du 5 mars 2004

Il résulte dudit procès-verbal que le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Mme Gabrielle Trierweiler, Mme Nathalie Carbotti Prieur et M. Brunello Donati en tant qu'administrateurs-délégués.
Luxembourg, le 5 mars 2004.

Pour la société

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2004, réf. LSO-AO01961. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022595.3/800/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

LUBELAIR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 42.233.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 1^{er} mars 2004 a appelé aux fonctions d'administrateur Madame Marie-José Reyter, 59 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Edward Bruin. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010.

Puis cette Assemblée a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur MONTEREY SERVICES S.A. en remplacement de Madame Elisa Amedeo.

Lors de cette même Assemblée, les mandats des administrateurs:

MONTEREY SERVICES S.A., 14 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,

Monsieur Gérard Birchen, 59 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010.

Le mandat du Commissaire aux Comptes

COMCOLUX S.A., 123, Avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg;

a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

Pour LUBELAIR S.A.

G. Birchen

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2004, réf. LSO-AO01753. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022639.3/029/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

MANDO (LUXEMBOURG) HOLDINGS I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 99.534.

STATUTES

In the year two thousand and four, on the twenty-sixth day of February.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

ASIA OPPORTUNITY FUND, L.P., having its registered office c/o WALKERS SPV LIMITED, Walker House, P.O. Box 908 GT, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands.

here represented by Mr Patrick Van Hees, jurist at L-1450 Luxembourg, by virtue of a proxy given under signature.

The aforesaid proxy, being initialled ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Name - Corporate objectives - Registered office - Duration

Art. 1. Form, Corporate name

1.1 There is hereby established a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 4, 5, 7 and 12 the exceptional rules applying to single member companies.

1.2 The Company will exist under the corporate name of MANDO (LUXEMBOURG) HOLDINGS I, S.à r.l.

Art. 2. Corporate objectives

2.1 The purpose of the Company shall be to acquire, hold, manage and dispose of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities, rights and assets through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and

licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to issue convertible securities on a private basis; finally, to effect all transactions which are necessary or useful to fulfil its objects as well as operations directly or indirectly described in this article, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

2.2 The Company may also perform all commercial, technical and financial operations, if these operations are likely to enhance the above-mentioned objectives.

Art. 3. Registered office

3.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg City.

3.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

3.3 The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

3.4 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the board of managers.

3.5 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 4. Duration

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder.

Capital - Shares

Art. 5. Corporate capital

5.1 The share capital is fixed at USD 17,500 (seventeen thousand five hundred USD) represented by 500 (five hundred) shares of USD 35 (thirty-five USD) each.

5.2 The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder in accordance with article 12 of the Articles.

5.3 The Company has an un-issued but authorised capital of a maximum amount of USD 280,000,000 (two hundred eighty million USD) to be used in order to issue 8,000,000 (eight million) convertible preferred equity certificates (the «CPECs») of the same nominal value as the shares in issue with a share premium of USD 1.9125 per CEPC.

5.4 The board of managers is authorised to issue CPECs in one or several times, within the limits of the authorised capital as described here above, and in favour of the existing shareholders or to any other person as approved by the shareholders pursuant to resolutions adopted in compliance with article 189 paragraph 1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time.

5.5 This authorisation will expire on the date five years after the date of publication of the Company's incorporation deed dated 26 February 2004.

5.6 At any time in the future, the board of managers is authorised to proceed to increase the share capital of the Company by result of the conversion of the CPECs into shares.

5.7 The board of managers may delegate to any duly authorised person the duties of accepting the conversion election. The board of managers shall designate the person to whom a power of attorney is granted to have the increase of capital and the issue of shares enacted by a notary by virtue of a notarial deed on the basis of all the necessary documents evidencing the decision of the board of managers, the above power of attorney and the subscription of the shares.

5.8 Each time an increase of capital is enacted by virtue of a notarial deed pursuant to a decision of the board of managers, Article 5.1 shall be deemed to be amended accordingly.

Art. 6. Shares

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of shares

7.1 In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

Management and shareholders

Art. 8. Board of Managers

8.1 The Company is managed by one or more managers appointed by the sole shareholder. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers («conseil de gérance»).

8.2 The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the sole shareholder.

Art. 9. Powers of the board of managers

9.1 In dealing with third parties, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

9.2 All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

9.3 In case of a single manager, the Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its single manager.

9.4 In case of plurality of managers, the Company will be validly committed towards third parties by the signature of any manager

9.5 The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 10. Meetings and decisions of the board of managers

10.1 The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

10.2 The board of managers may elect a secretary from among its members.

10.3 The meetings of the board of managers are convened by the chairman, the secretary or by any two managers.

10.4 The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented. A manager may be represented by another member of the board of managers.

10.5 The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decisions by the board of managers shall require a simple majority.

10.6 One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

10.7 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 11. Liability of the managers

11.1 The members of the board of managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Shareholders' decisions

Art. 12. Shareholders' decisions

12.1 The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

Financial year - Balance sheet

Art. 13. Financial year

13.1 The Company's financial year starts each year on 1st January and ends on 31st December of that year.

Art. 14. Adoption of financial statements

14.1 At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.2 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Distribution rights

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

15.2 The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Winding-up - Liquidation

Art. 16. Winding-up, Liquidation

16.1 The Company may be dissolved by a decision of the shareholder(s).

16.2 A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

16.3 At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Applicable law

Art. 17. Applicable law

17.1 Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st of December 2004.

Subscription - Payment

All the 500 shares representing the capital have been entirely subscribed by ASIA OPPORTUNITY FUND L.P., pre-named, and fully paid up in cash, therefore the amount of USD 17,500 (seventeen thousand five hundred USD) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand Euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an undetermined duration:

- Mr John David Lewis, Chief Representative, residing at Casabella Apartment 2F, 4-23-1 Minami-Aoyama, Minato-ku, Tokyo 107-0062, Japan,

- Mr Ming Lu, Partner, residing at Flat 19D, Branksome, 3 Tregunter Path, Mid-Levels, Hong Kong,

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, registered with the Luxembourg Trade Registry under number, R.C.S. Luxembourg B. B 37.974.

In accordance with article 9 of the articles of association, in case of plurality of managers, the Company shall be bound by the sole signature of any manager.

2) The Company shall have its registered office at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-sixième jour de février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ASIA OPPORTUNITY FUND, L.P., ayant son siège social auprès de WALKERS SPV LIMITED, Walker House, P.O. Box 908 GT, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands.

Ici représentée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste à L-1450 Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

La comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée**Art. 1^{er}. Forme et Dénomination sociale**

1.1 Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 4, 5, 7 et 12, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

1.2 La Société a comme dénomination MANDO (LUXEMBOURG) HOLDINGS I, S.à r.l.

Art. 2. Objet social

2.1 La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères; l'acquisition de tous titres, droits et actifs par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et mise en valeur; l'octroi aux entreprises dans lesquelles elle a un intérêt, de tous concours, prêts, avances ou garanties; d'émettre des titres convertibles sur une base privée; enfin, d'accomplir toutes opérations nécessaire ou utiles à l'accomplissement de son objet ainsi que des opérations directement ou indirectement décrites dans cet article, sans bénéficier toutefois du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

2.2 La Société peut également faire toutes opérations commerciales, techniques et financières, si ces opérations sont utiles à la réalisation de son objet tel que précédemment décrit.

Art. 3. Siège social

3.1 Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

3.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

3.3 Le siège social peut être déplacé à l'intérieur de la commune par décision du gérant et du conseil de gérance.

3.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure n'a pas d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil de gérance.

3.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. Durée de la Société

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique.

Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital social

5.1 Le capital social est fixé à dix sept mille cinq cents Dollars US (USD 17.500 USD) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de trente-cinq Dollars US (35 USD) chacune.

5.2 Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique en conformité avec l'article 12 des présents Statuts.

5.3 La Société dispose d'un capital non émis mais autorisé d'un montant maximum de USD 280.000.000 (deux cents quatre-vingts millions de Dollars US) en vue de l'émission de 8.000.000 (huit millions) de titres convertibles en parts sociales («convertible preferred equity certificates» «CPECs») de la même valeur nominale que les parts sociales actuellement émises avec une prime d'émission de USD 1,9125 par CPEC.

5.4 Le conseil de gérance est autorisé à émettre en une ou plusieurs fois, dans les limites du capital autorisé tel que décrit ci-avant, des titres convertibles en parts sociales en faveur des associés actuels ou de toutes autres personnes ayant été agréées par l'assemblée générale des associés en conformité avec l'article 189 paragraphe 1 de la Loi.

5.5 Cette autorisation expirera à la date du cinquième anniversaire de la publication de l'acte constitutif du 26 février 2004.

5.6 Le conseil de gérance est autorisé à procéder à l'augmentation du capital social résultant de la conversion des titres convertibles en parts sociales à tout moment à l'avenir.

5.7 Le conseil de gérance pourra déléguer à toute personne dûment autorisée, l'obligation d'accepter les demandes de conversion. Le conseil de gérance désignera la personne à qui sera délégué le pouvoir de comparaître devant notaire aux fins de constater authentiquement l'émission des parts sociales et l'augmentation du capital, sur présentation des pièces justificatives de la décision du conseil de gérance, en ce comprise la délégation de pouvoir, ainsi que les souscriptions des parts sociales.

5.8 Chaque fois que le conseil de gérance aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, l'article 5.1 sera à considérer comme adapté à la modification intervenue.

Art. 6. Parts sociales

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, puisqu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Cession de parts sociales

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Gérance

Art. 8. Conseil de Gérance

8.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par l'associé unique. Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance.

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution de l'associé unique.

Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance ont tous pouvoirs pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

9.3 S'il n'y a qu'un seul gérant, la Société sera valablement engagée à l'égard des tiers par la seule signature du gérant unique.

9.4 En cas de pluralité de gérants, la Société sera valablement engagée envers les tiers par la signature individuelle d'un des gérants.

9.5 Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura le pouvoir de donner des procurations spéciales pour des affaires déterminées à un ou plusieurs agents ad hoc. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités de l'agent en question et sa rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et autres conditions de la représentation.

Art. 10. Réunion et décisions du conseil de gérance

10.1 Le conseil de gérance pourra élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, sa place sera remplacée par une élection parmi les gérants présents lors de la réunion.

10.2 Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

10.3 Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

10.4 Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants sont présents ou représentés. Un gérant peut être représenté par un autre gérant.

10.5 Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à majorité simple.

10.6 Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

10.7 Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 11. Responsabilité des gérants

11.1 Les membres du conseil de gérance ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relative aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Décisions des associés**Art. 12. Décisions des associés**

12.1 L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

Exercice social - Compte annuels**Art. 13. Exercice social**

13.1 L'exercice social commence chaque année le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 14. Résultats sociaux

14.1 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.2 Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 15. Répartition des bénéfices

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

15.2 Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Dissolution - Liquidation**Art. 16. Dissolution, Liquidation**

16.1 La Société peut être dissoute par décision des associé(s).

16.2 Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

16.3 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Loi applicable**Art. 17. Loi applicable**

17.1 Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une stipulation spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2004.

Souscription - Libération

Les 500 (cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont été entièrement souscrites par ASIA OPPORTUNITY FUND, L.P., prénommée, et intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de dix sept mille cinq cents Euro (USD 17.500) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille Euro.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

- M. John David Lewis, Chief Representative, demeurant à Casabella Appartement 2F, 4-23-1 Minami-Aoyama, Minato-ku, Tokyo 107-0062, Japon,
- M. Ming Lu, Associé, demeurant à l'appartement 19D, Branksome, 3 Tregunter Path, Mid-Levels, Hong-Kong, et
- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 37.974.

Conformément à l'article 9 des statuts, en cas de pluralité de gérants, la Société est engagée par la signature individuelle d'un des gérants.

2) Le siège social de la Société est établi à 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2004, vol. 20CS, fol. 50, case 6. – Reçu 140,68 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2004.

J. Elvinger.

(022983.3/211/353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

MENDES INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 75.272.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 31 juillet 2003

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2003:

Conseil d'Administration

- Madame Maryse Santini, employée privée, demeurant à Luxembourg, président.
- Monsieur Maurizio Terenzi, employé privé, demeurant à Rome (Italie), administrateur.
- Monsieur Marco Lagona, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux Comptes

- MONTBRUN REVISION, S.à r.l., 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2004, réf. LSO-AO02470. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022605.3/024/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

MENDES INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 75.272.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu au siège social le 3 mars 2004

Première résolution

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Madame Maryse Santini de sa fonction d'administrateur, décide d'accepter cette démission. Le conseil la remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

Le conseil coopte comme nouvel administrateur, avec effet à partir de ce jour, M. Dominique Audia, résidant professionnellement à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Ces résolutions, adoptées à l'unanimité, seront ratifiées par la prochaine assemblée générale de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2004, réf. LSO-AO02467. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022607.3/024/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

ENTREPRISES GREISCHER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7641 Christnach, 2, Am Lahr.

R. C. Diekirch B 2.780.

L'an deux mille quatre, le deux mars.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

1.- Madame Andrée Greischer, maître-maçon, demeurant à L-7640 Christnach, 20, rue Loetsch, née à Luxembourg, le 26 septembre 1963,

2.- Monsieur Robert dit Bob Greischer, maçon, demeurant à L-7641 Christnach, 4, Schoulstrooss, né à Ettelbruck, le 6 octobre 1966,

3.- Madame Marie-Louise Wecker, femme au foyer, veuve de Monsieur Marcel Greischer, demeurant à L-7641 Christnach, 4, Schoulstrooss, née à Luxembourg, le 30 janvier 1941,

Lesquelles comparants ont exposé au notaire:

Que la société à responsabilité limitée ENTREPRISES GREISCHER, S.à r.l. avec siège social à L-7641 Christnach, 2, am Lahr, a été constitué suivant acte reçu par Maître Paul Decker, alors notaire de résidence à Echternach en date du 20 septembre 1993, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 534 du 8 novembre 1993, entre les comparants eux-mêmes et feu Monsieur Marcel Greischer, de son vivant entrepreneur, ayant demeuré en dernier lieu à L-7641 Christnach, 4, Schoulstrooss, décédé à Ettelbruck le 18 juillet 2002,

que les prédits époux Marie-Louise Wecker-Marcel Greischer se sont mariés le 28 décembre 1962 et qu'ils étaient mariés sous le régime de la communauté universelle telle que réglementée par l'article 1526 du Code civil suivant contrat modificatif reçu par le notaire instrumentant en date du 27 novembre 1998,

qu'en application de l'article 3 du prédit contrat modificatif et conformément à l'article 1524 du Code civil la totalité de la communauté de biens entre époux a été attribuée à l'épouse survivante,

ainsi la comparante se trouve investie de la totalité des parts sociales de la société à responsabilité limitée ENTREPRISES GREISCHER, S.à r.l., prénommée, appartenant à feu Marcel Greischer, prénommé,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Diekirch section B, sous le numéro 2.780;

Qu'elle a un capital social de dix millions de francs luxembourgeois (10.000.000,- LUF) divisé en cent (100) parts sociales de cent mille francs luxembourgeois (100.000,- LUF) chacune,

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire de dresser acte des résolutions suivantes prises à l'unanimité des voix, comme suit:

Première résolution

Les associés décident de convertir le capital social de 10.000.000,- LUF en 247.893,52 EUR (cours de conversion 1,- Euro=40,3399 francs luxembourgeois).

Deuxième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social à deux cent quarante-huit mille Euros (248.000,- EUR), moyennant versement en espèces dans la caisse de la société d'un montant total de 106,48 EUR.

Troisième résolution

Cession de Parts

L'associée Madame Andrée Greischer, prénommée, cède par les présentes ses douze (12) parts sociales à Monsieur Robert dit Bob Greischer, prénommé,

Ladite cession prend effet à partir d'aujourd'hui.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre, le cessionnaire est, à partir de ce jour, subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

Monsieur Robert dit Bob Greischer, ici présent, en qualité de cessionnaire, déclare accepter la cession de parts ci-avant.

Prix

La présente cession de parts a eu lieu pour et moyennant le prix convenu entre parties de vingt-neuf mille sept cent soixante Euros (29.760,- EUR) que la cédante reconnaît et déclare avoir reçu du cessionnaire avant la signature du présent acte et en dehors de la présence du notaire, ce dont quittance et titre par la cédante.

Monsieur Robert dit Bob Greischer, agissant en sa qualité de gérant de la société déclare accepter lesdites cessions, au nom de la société conformément à l'article 1690 du Code Civil. Il déclare qu'il n'a entre ses mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet de la susdite cession.

Quatrième résolution

En conséquence des précédentes résolutions l'article 6 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à deux cent quarante-huit mille Euros (248.000,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de deux mille quatre cent quatre-vingts Euros (2.480,- EUR) toutes attribuées de la façon suivante:

1.- Madame Marie-Louise Wecker, prénommée, soixante-seize parts sociales	76
2.- Monsieur Robert dit Bob Greischer, prénommé, vingt-quatre parts sociales	24
Total: cent parts sociales	100

Cinquième résolution

Les associés confirment Monsieur Robert dit Bob Greischer, prénommé, dans ses fonctions de gérant de la société pour une durée indéterminée. Il a pouvoir pour engager la société par sa seule signature jusqu'à un montant de 2.500,- Euros. Pour tout engagement supérieur, la signature conjointe d'un associé sera requise.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à approximativement 850,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: A.Greischer, R. Greischer, M-L. Greischer, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2004, vol. 142S, fol. 81, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 11 mars 2004.

P. Decker.

(901057.3/206/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 mars 2004.

ENTREPRISES GREISCHER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7641 Christnach, 2, Am Lahr.

R. C. Diekirch B 2.780.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 11 mars 2004.

Pour la société

P. Decker

Notaire

(901058.3/206/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 mars 2004.

APROTEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9150 Eschdorf, 2, Op der Knupp.

R. C. Diekirch B 4.582.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2004, réf. LSO-AM05160, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 15 mars 2004.

S. Benamor.

(901023.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 mars 2004.